MEMOIRE DEPOSE EN VUE DE L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

JEAN- MARIE FOURNIER

RECHERCHES SUR LES THEORIES GRAMMATICALES DE LA TRADITION FRANÇAISE (16^E – 19^E SIECLES)

VOLUME I document de synthèse

Université Paris 7 – Denis Diderot Paris 2008

à mes parents

Remerciements

Je tiens à remercier les membres du laboratoire d'histoire des idées linguistiques qui a fourni le cadre de mes recherches dès les premières années de mon travail de doctorat. J'y ai trouvé d'emblée un environnement de travail riche d'échanges fructueux, chaleureux, et amical. Ma gratitude va tout d'abord à Sylvain Auroux qui le dirigeait à cette époque ainsi qu'à Sylvie Archaimbault qui lui a succédé dans cette tâche, pour leur soutien constant. Tous deux ont su créer cette atmosphère de compagnonnage intellectuel, renforcé au fil des années par de solides relations d'amitié, qui caractérise la vie du laboratoire et y favorise le développement de projets collectifs de grande ampleur.

Ma gratitude va également à Bernard Colombat avec qui je collabore depuis plusieurs années à des travaux de longue haleine. Sa rigueur, sa générosité, son endurance et son immense savoir rendent ces entreprises téméraires tout simplement possibles, l'ampleur de la tâche supportable, et l'abondance des obstacles moins désespérante. C'est une chance pour moi et un grand plaisir de travailler à ses côtés.

Je remercie aussi Christian Puech avec qui je partage la responsabilité des enseignements d'histoire des théories linguistiques à Paris III. Cela a été un privilège, amical et intellectuel, de construire ensemble cet enseignement et de contribuer à lui donner une place au sein des autres spécialités des sciences du langage enseignées dans notre université.

Enfin je remercie tout particulièrement Valérie Raby avec qui j'ai écrit plusieurs articles qui sont présentés ici.

Je tiens également à dire ma dette à l'égard de Bernard Veck dont les encouragements et l'amitié ont donné l'impulsion initiale.

Le présent dossier comprend :

volume 1 : document de synthèse

volume 2 : recueil des publications

En annexe : un ouvrage dactylographié

Histoire de la théorie des temps dans les grammaires françaises

TABLE DES MATIERES

CURRICULUM VITAE	6
activités d'encadrement	8
activités d'enseignement	14
listes des communications	16
LISTES DES PUBLICATIONS SYNTHESE DES TRAVAUX ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE	21
	26
introduction	27
1. construction du champ de recherche : méthode et projet	30
2. concepts et catégories : invention, transmission, transfert le temps et l'aspect les unités sonores les parties du discours une partie du discours mineure : l'interjection article et détermination le partitif la généricité les limites de la catégorie sémantique nominale	38 39 44 46 47 48 49 50 51
3. disciplinarisation	57
4. analyse du discours grammairien Formes du discours grammairien: les termes les règles les exemples la formalisation Représentation de l'histoire	62 62 66 82 87 90

CURRICULUM VITAE

Nom patronymique: FOURNIER

Prénoms: Jean-Marie, Éric.

Date et lieu de naissance : 12 mars 1957, à Marseille.

Nationalité Française

Situation de famille : séparé, deux enfants

Adresse personnelle: 76, rue de la villette 75019 Paris

Téléphone : 33 (0)6 88 78 32 44 courriel: jmfnier@wanadoo.fr

Fonction : maître de conférences en sciences du langage

Etablissement actuel: Université Paris 3 / Sorbonne Nouvelle

FORMATION

1980 : Licence de Lettres Modernes (Université de Provence)

1981: Maîtrise de lettres modernes, option linguistique

française (Université de Provence)

1982 : DEA de linguistique et phonétique (Université de

Provence)

Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement

du second degré (CAPES de Lettres Modernes)

1986 : Agrégation de Lettres Modernes

1994 : Doctorat de linguistique théorique et formelle, "La

théorie des temps dans la grammaire générale (1660-1811)", soutenue le 25 mars 1994 à l'Université Paris 7, sous la direction de Sylvain Auroux; au jury: Sylvain Auroux (CNRS), Jean-Pierre Desclès (Paris VII), Claire Blanche-Benveniste (Université de Provence), Simone Delesalle (Paris VIII), François Kerleroux (Paris X). Mention très honorable avec félicitations à l'unanimité;

accord pour publication

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- •1982-1991 : lecteur à l'Université de Timişoara en Roumanie (1982-1984), puis retour en France et enseignement dans plusieurs établissements du second degré (Roubaix, Lagny, Noisiel)
- •1986-1991: enseignant associé à l'Institut National de Recherche Pédagogique
- •1991-1996 : détachement sur un poste de chargé d'études à l'Institut National de Recherche Pédagogique : participation et/ou responsabilité de plusieurs programmes de recherche dans le domaine de la disciplinarisation des savoirs et de la constitution des disciplines scolaires (23 publications dans ce domaine, dont 2 ouvrages : *La grammaire du collège*, collection rapports de recherches, INRP, 1993, *Ecrire au collège*, collection rapports de recherches, INRP, 1996
- •depuis sept. 1996 : maître de conférences en Sciences du Langage à l'Université de la Sorbonne Nouvelle, Centre de linguistique française.
- •De septembre 2004 à septembre 2006, délégation au CNRS, accueil dans l'UMR 7597 « Histoire des théories linguistiques », direction Sylvie Archaimbault (fin de la délégation août 2006)

APPARTENANCE A DES GROUPES DE RECHERCHE

A partir de 1988, membre associé de L'URA 381 du CNRS, *Histoire des théories linguistiques*, (directeur Sylvain Auroux).

Depuis 1991, membre de l'URA 381 du CNRS, devenue en 1996 UMR 7597 *Histoire des théories linguistiques*, direction Sylvain Auroux, puis, depuis 2002, Sylvie Archaimbault. Depuis 2007, membre du conseil de laboratoire de l'UMR 7597.

Depuis 1996, membre associé du Res, direction Bernard Bosredon et Nelly Andrieux-Reix, composante du SYLED, direction André Salem, puis depuis 2007 Sonia Branca.

ACTIVITES D'ENCADREMENT

1. Activités administratives et responsabilités collectives

i) Université Paris III:

De septembre 2002 à août 2004, directeur du Centre de Linguistique Française, UFR de Langue et Littérature Française et Latine.

Depuis 2003 membre du conseil pédagogique du Master *Langage Langue Modèles*.

Depuis 2000, membre du conseil de gestion de l'UFR *Langue et Littérature Française et Latine*.

Depuis 1996, membre de plusieurs commissions : budget, structures,...

Depuis 2005, membre élu du Conseil d'Administration.

ii) Commissions de spécialistes :

De 1998 à 2006, membre de la commission de spécialistes (7^e section) de Paris III

De 2002 à 2006 membre de la commission de spécialistes (7^e section) de l'Université de Caen

Depuis 2005 membre de la commission de spécialistes de Paris XIII (7^e section)

iii) Sociétés savantes :

De 1990 à 1998, puis depuis 2004, membre du conseil d'administration et vice président de la Société d'Histoire et d'Épistémologie des Sciences du Langage (SHESL).

De septembre 2004 à février 2008, président de la *Société d'Histoire et Epistémologie des Sciences du Langage*.

Depuis 2006 membre du comité de rédaction de la revue *Histoire Epistémologie Langage*

iv) Jurys de concours :

• membre du jury du CAPES de Lettres Modernes (écrit : commission de grammaire, oral : explication de textes), de 1994 à 1997

• membre du jury de l'Agrégation de Lettres Modernes :

• interne : de 1997 à 2000

• externe : écrit de 1998 à 2005

oral de 2000 à 2005

membre de la commission de grammaire de 1998 à 2005 présidence de la commission de grammaire de septembre 2002 à 2005 et présidence d'une commission d'oral de 2003 à 2005

v) Organisation de manifestations scientifiques : journées d'étude, colloques, école thématique :

- journées scientifiques de l'UMR 7597 : 2008 théorie des sons (avec Stijn Verleyen) ; 2005 les exemples ; 2003 les suites de verbes
- Colloque international *Le fait autonymique dans les langues et les discours* (octobre 2000), Université Paris III.
- Colloque international *Victor Henry: Linguistique et partages disciplinaires à la fin du XIXe siècle en France*, 20, 21, 22 septembre 2001, Université Paris III.
- Colloque international Société d'Histoire et d'Epistémologie des Sciences du Langage / UMR CNRS 7597 Histoire des Théories Linguistiques (CNRS Paris 7 ENS LSH Lyon): Les structuralismes linguistiques: problèmes d'historiographie comparée, 4 et 5 février 2005, ENS LSH Lyon.
- Colloque international *Société d'Histoire et d'Epistémologie des Sciences du Langage* / UMR CNRS 7597 Histoire des Théories Linguistiques : *Eugen Wüster et la terminologie de l'Ecole de Vienne*, Université Paris 7, Paris, France, 3-4 février 2006.
- Biennale d'histoire des théories linguistiques : *Histoire des représentations de l'origine du langage et des langues*, Ile de Porquerolles, Du 28 août au 1er septembre 2006.
- Colloque international *Société d'Histoire et d'Epistémologie des Sciences du Langage* / UMR CNRS 7597 Histoire des Théories Linguistiques (CNRS Paris 7 ENS LSH Lyon) : *Le naturalisme linguistique et ses désordres*, Institut Jacques Monod, Campus Jussieu Paris, 26-27 janvier 2007.

- Colloque international *Société d'Histoire et d'Epistémologie des Sciences du Langage* / UMR CNRS 7597 Histoire des Théories Linguistiques : *Philologie et linguistique aux XIXe et XXe siècles dans les pays d'Europe*, Paris, Université Paris 3, 1-2 février 2008.

3. Direction d'ouvrages

2006, L'exemple dans les traditions grammaticales, numéro de la revue Langages, 166, Larousse/Armand Colin.

2007, (avec Stijn Verleyen) *Histoire des théories du son*, numéro de la revue *Histoire Epistémologie Langage*, XXIX, 1.

4. Programmes de recherche en cours

Corpus des grammaires françaises

(projet conduit en collaboration avec Bernard Colombat)

Il s'agit de l'édition électronique d'un corpus de grammaires françaises constitué à partir du *Corpus représentatif des grammaires françaises* publié par la revue *Histoire Epistémologie Langage* (dir. B. Colombat) numéro hors série, tome 1, 1998. Le corpus tend vers l'exhaustivité sans l'atteindre tout à fait. L'objectif est la mise en série non seulement des textes les plus connus et les plus représentatifs, mais également de nombreux textes mineurs, tout aussi représentatifs du climat intellectuel d'une période, de l'outillage conceptuel d'une époque, et par là propres à permettre l'appréhension empirique d'une *tradition*. Le travail a consisté à élaborer d'abord un protocole de balisage répondant au cahier des charges imposé par l'interrogation dans des champs comme : le métalangage, les exemples, les citations, les auteurs cités, les grammairiens cités, etc. Nous en sommes maintenant à la fin de la phase de balisage des textes, et parallèlement, à la correction des premières épreuves et à la validation d'un prototype élaboré à partir de deux ouvrages-tests.

Ce corpus, édité de cette façon, constituera un outil mis à la disposition de la communauté, permettant de conduire un type de travail sur l'histoire et l'épistémologie des idées grammaticales, sur l'histoire du discours grammairien, dont la systématicité est inaccessible actuellement. La direction éditoriale du projet est assurée chez les Editions Champion par Claude Blum.

Le corpus sera publié en plusieurs tranches selon le calendrier suivant :

- des origines de la tradition française à la fin du 16eme : fin 2008/début 2009
- puis en deux tranches successives : grammaires du 17^e puis du 18^e siècle.

Les règles dans les traditions grammaticales

(programme transversal de l'UMR 7597 : 2008-2012)

Les grammaires, dans leur matérialité, se présentent comme des configurations de discours caractérisées par certaines constantes comme l'existence d'énoncés que l'on peut définir comme *exemples*, et d'autres que l'on peut définir comme *règles*.

Il s'agit donc d'explorer d'un point de vue historique et comparatif une étude de cette forme de discours dans les textes grammaticaux de plusieurs traditions. Cette exploration sera conduite notamment selon les axes suivants :

- formes sous lesquelles s'énoncent les énoncés modalisés du type *il* faut P; on doit P etc. Decription / comparaison de ce que l'on trouve dans les traditions.
- stabilité / instabilité. Y a-t-il des règles dont on peut suivre l'histoire sur le long terme, ou d'autres qui n'ont qu'une existence éphémère? Comment peut s'expliquer le changement?
- élaboration des règles / institution de la langue : les règles peuventelles avoir un impact sur (l'histoire de) la langue. S' « il est douteux que la grammatisation ait inventé quelque phénomène linguistique que ce soit » (Auroux & Mazière [eds], *Hyperlangues et fabriques de langue*, 2006), on peut néanmoins se demander dans quelle mesure l'écriture des règles participe à la *fabrique de langue*.

Histoire de la grammaire française

Les travaux conduits dans ce domaine depuis un trentaine d'années pourraient être synthétisés et complétés de façon à mettre à la disposition de la communauté une vue d'ensemble de ce qu'a été la réflexion sur le français depuis le 16^e siècle. Le programme, qui se développera notamment en relation avec les travaux des historiens de la langue, débouchera sur la rédaction d'un ouvrage collectif qui prendra la forme d'une histoire thématique de la grammaire française.

Annales de grammaires (Jean-Marie Fournier, Valérie Raby)

Le projet consiste dans l'étude du corpus constitué par les *Annales de Grammaire* (1818-1820), organe de la Société Grammaticale de Paris, dirigées par Butet, Lemare, Perrier, Scott de Martinville et Vanier.

Deux axes d'étude sont envisagés :

• la représentation du champ disciplinaire offerte par l'un des premiers périodiques de grammaire. Se pose en effet la question de l'inscription problématique des *Annales* dans le courant de la Grammaire Générale. Les différents contributeurs, les débats mis en scène par la revue font apparaître

des différences d'objectifs, de méthodes, manifestent la conscience rétrospective de constituer un courant ou une tradition. Il y a là des matériaux susceptibles d'éclairer le moment historique constitué par ce que l'on peut appeler la Grammaire Générale tardive, et par suite, de mieux comprendre les raisons du déclin de la Grammaire Générale en France au XIXe siècle.

- la forme nouvelle du périodique spécialisé : on s'intéressera notamment aux relations avec les périodiques antérieurs (*Journal de la langue française*, *Manuel des amateurs de la langue française*), et avec l'Académie.
- l'organisation des contenus du périodique, qui ressortissent à quatre domaine : débats d'idéologie, réflexions sur le verbe et la proposition, questions d'orthographe, d'étymologie et de prononciation, examen des grammaires contemporaines.

Projet de Coopération Internationale : « les politiques publiques et les (re) divisions de l'espace urbain »

Responsables:

Carolina María Rodríguez Zuccolillo (Université de Campinas – Unicamp, Brésil)

Jean-Marie Fournier (Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris III, France) Hassen El Annabi (Centre d'étude et de recherche économiques et sociales, Tunisie)

L'objectif de ce projet est de réaliser une analyse multidisciplinaire des politiques publiques et des (re) divisions de l'espace urbain, centrée sur un ensemble de réalités urbaines saisies en Tunisie, en France et au Brésil. Le problème posé sera plus précisément celui des différentes frontières qui/que délimite(ent) la ville, tant du point de vue de son espace « interne » (distinctions telles que public/privé, individuel/collectif, centre/périphérie), que du point de vue de l'espace qui l'entoure (oppositions comme ville/campagne, métropole/villes satellites, etc.). Le projet vise ainsi à expliciter la conception de la ville et de l'espace public qui sous-tend les différentes réalités urbaines choisies comme objets d'étude, en vue de produire notamment une analyse des types de sociabilité produits dans et par la ville, et d'appréhender le rôle que les politiques publiques jouent dans le développement de ce processus.

Le thème général du projet sera abordé à partir de phénomènes urbains considérés comme représentatifs des (re)divisions pertinentes pour chacun des pays, et il sera conduit par une équipe de spécialistes de plusieurs disciplines (sciences du langage, architecture, urbanisme, sociologie, histoire, droit).

Dans le cas du Brésil, les phénomènes retenus pour l'analyse seront notamment :

- la fermeture des espaces publics pour la construction de quartiers fermés (qui provoquent une superposition ou indistinction entre public et privé, individuel et collectif)
- la distinction entre espaces urbains et ruraux à l'intérieur de la ville
- la question de la protection du patrimoine historique (tension entre pouvoir public/propriété privée)

En France, c'est l'opposition entre centre (de la ville) et périphérie (banlieue, 'quartiers', 'cité',...) sous ses diverses formes, qui se trouvera au centre du questionnement, éventuellement dans ses manifestations conflictuelles comme les émeutes des banlieues d'il y a deux ans, et les discours générés dans la presse à ce sujet.

Pour la Tunisie, l'opposition centre/périphérie sera traitée à travers l'étude d'un cas intéressant de brassage social : en raison du réaménagement de l'espace urbain (plus précisément celui de la Médina de Tunis), des citadins (Bab Souika) ont été déplacés au cœur d'un quartier populaire ayant émergé et s'étant agrandi suite à des mouvements d'exode (Douar Hicher). Deux axes d'étude seront privilégiés : le premier aura pour objet de tracer l'historique des deux espaces (source et cible) du point de vue des flux d'exode ou des mouvements de la population ; le second est géolinguistique et concerne la description des variations qui auraient affecté un parler citadin, implanté dans un milieu de brassage linguistique, depuis maintenant dix années.

Ce projet constituera le prolongement, cette fois avec la participation d'une équipe de chercheurs du CERES à Tunis, des recherches sur le discours urbain déjà développées au sein du Labeurb/Nudecri de l'Unicamp, en collaboration avec le groupe Système Linguistique, Enonciation et Discours (Syled/Res), de l'Université Paris III-Sorbonne Nouvelle.

ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT

Enseignements de linguistique française dans le cadre des diplômes délivrés par l'UFR Langue et Littérature Française et Latine de Paris III

première année:

- introduction à l'analyse linguistique (cours semestriel)
- introduction à l'analyse linguistique du français : TD + CM Histoire des savoirs de la langue (cours semestriel)

deuxième année:

- morphosyntaxe de la phrase (cours semestriel)

Les structures fondamentales de la phrase: les fonctions, les constituants essentiels et accessoires; approche des structures sémantique et thématique de l'énoncé

- langue et discours : sémantique lexicale et appareil formel de l'énonciation (cours semestriel)

Approches structurales (analyse sémique et distributionnelle) en sémantique lexicale. relations lexico-sémantiques, en langue et en discours: synonymie, antonymie, hyperonymie, polysémie; l'énonciation dans la langue

- détermination et temporalité (cours semestriel)

Approche de la détermination nominale : l'article et la catégorie des déterminants; le système verbal: types de procès, temps, aspects, modes en français

troisième année:

Histoire de la grammaire et de son enseignement (cours semestriel)

Histoire des concepts fondamentaux élaborés sur la longue durée ; évolution du traitement de quelques problèmes posés par la description du français (les constituants de la proposition, la complémentation du verbe, la référence, l'ordre des mots, l'élaboration de certaines catégories comme l'article, l'adjectif, le pronom...); développement et stabilisation du métalangage ; élaboration des doctrines grammaticales scolaires (grammaire des Idéologues, la grammaire comme pédagogie de l'orthographe au 19^e siècle...)

maîtrise/ Master:

Séminaire en collaboration avec Christian Puech: *Histoire et épistémologie des savoirs sur la langue et de leur enseignement*. Thèmes abordés: *Grammaire Générale* / linguistique générale; Histoire de la théorie des temps; Règles et normes dans les grammaires; la *généralité* dans la tradition grammaticale française...

Cours de synthèse *Histoire des idées linguistiques* (Master *Lettres Modernes* ; et Master *Langage*, *Langue*, *Modèles*)

concours:

Préparation à l'épreuve de grammaire de français moderne du Capes de Lettres Modernes et de l'agrégation de Lettres Modernes (texte du 18^e siècle)

LISTES DES COMMUNICATIONS

COMMUNICATIONS DANS DES COLLOQUES AVEC ACTES:

- [1] 1998, « Le nom des temps dans les grammaires des XVIIème et XVIIème siècles », *Métalangage et terminologie linguistique* colloque international de Grenoble (Université Stendhal-Grenoble III, 14-16 mai 1998),
- [2] 1998, « Un siècle de terminologie grammaticale officielle » colloque *Histoire de l'Enseignement du français et textes officiels*, Université de Metz
- [3] 1999, « le traitement des exemples dans les grammaires de l'âge classique », communication à ICHOLS VIII, 14-17 septembre 1999, Ecole Normale Supérieure de Fontenay/Saint-Cloud, Paris
- [4] 1999, « Espace urbain et désignation : le cas des noms de rues », *Encontro internacional saber urbano e langagem : A cidade atravessada*, 24, 25, 26 novembre, Campinas, Unicamp, Brésil.
- [5] 2000, « le traitement de l'exemple dans les grammaires de l'âge classique : un cas limite d'autonymie », communication au colloque *Le fait autonymique dans les langues et les discours* (octobre 2000), Université Paris III
- [6] 2000, «Un exemple de construction d'une catégorie : l'article et les théories de la référence nominale dans les grammaires de l'âge classique (1607-1767), communication pour les journées de la linguistique française et russe de l'Université de Saint Petersbourg, 30 octobre-4 novembre 2000.
- [7] 2001, « Histoire d'une catégorie : le partitif dans les grammaires françaises (16^{ème}-18^{ème} siècle). Communication au colloque *Histoire de la linguistique dans les textes et les concepts*, Potsdam, 14-19 novembre 2001
- [8] 2002, « Crise de langue et conscience linguistique : la question de la règle des 24 heures », journées *Langue et Mémoire*, organisées par le Cercle 17-21 de l'Université Paris 3 et consacrées à l'œuvre d'Harald Weinrich. (28-30 mai 2002)
- [9] 2002, « Un exemple du transfert du modèle latin aux premières grammaires du français : l'analyse des temps du passé », communication à Ichols IX, Sao Paulo et Campinas, Brésil

- [10] 2002, « Classe et individu dans les Grammaires Générales tardives », colloque Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones ,au 19eme siècle (1802-1870), Besançon, 19-21 septembre 2002.
- [11] 2003. « Iconicité et motivation dans les grammaires de la tradition française : Le traitement de l'interjection », avec Valérie Raby, colloque *Le mot comme signe et comme image : lieu et enjeux de l'iconicité linguistique*, Dijon, 29-30 avril 2003, organisé par le centre de recherches Gaston Bachelard.
- [12] 2004, « Désignation et représentation de l'espace urbain dans le discours d'adolescents en contexte scolaire », colloque *Giros na cidade* (13-16 octobre 2004) organisé par le Labeurb (Laboratorio de Estudos urbanos), Université de Campinas, (Unicamp), Brésil
- [13] 2005, « La notion d'unité sonore dans les grammaires françaises des 17eme et 18eme siècles », communication à Ichols X, Urbana-Champaign, Illinois, 30 août 5 septembre
- [14] 2005, « Un historien de la grammaire au 18^e siècle : Court de Gébelin » *Représentation du sens linguistique III*, Bruxelles, du 2 au 4 novembre
- [15] 2006, « grammatisation des vernaculaires, diversité des langues, et représentation de l'origine : le cas de la tradition française », atelier de Ecole européenne d'été Biennale d'Histoire des Théories Linguistiques : Histoire des représentations de l'origine du langage et des langues, Porquerolles (Var), 28 août 1er septembre 2006
- [16] 2007, « Règles et prescriptions dans les grammaires françaises de l'âge classique » participation à la table ronde du colloque *Prescriptions en langue*, Paris, novembre 2007
- [17] 2008, avec Valérie Raby « Faire une histoire de la grammaire française aujourd'hui : faits, hypothèses, propositions », actes du colloque du *Congrès mondial de la linguistique française*, Paris, 9-12 juillet 2008
- [18] 2008, « A propos des règles dans les grammaires françaises de l'âge classique : forme, fonction, statut » ICHOLS XI, Potsdam, 27 août -2 septembre 2008

COMMUNICATIONS A DES COLLOQUES SANS ACTES OU A DES JOURNEES D'ETUDE

- [19] 1999, Le dispositif question / réponse dans la grammaire de Restaut, journée d'étude « Histoire du manuel de grammaire », INRP/ UMR 7597 mai 1999, Ecole Normale Supérieure de Fontenay/Saint-Cloud, Paris
- [20] 2003, « A propos de la représentation des données dans les grammaires de la tradition française », colloque organisé à l'occasion du 140eme anniversaire de la chaire de linguistique générale de l'Université de Saint-Pétersbourg, 17-19 mars 2003
- [21] 2004, « Le traitement de l'aspect dans la *Grammaire transcendante* de Michel de Neuville (1826) », colloque de la Henry Sweet Society for the history of linguistic ideas, Oxford, 13-16 septembre 2004
- [22] 2004, « Descriptions et théories des sons dans les grammaires au 17eme et 18eme siècles », colloque annuel du département d'études françaises de l'Université de Saint Petersbourg
- [23] 2005, 3^e journée d'étude des grammaires françaises, ENS Lettres et Sciences humaines, Lyon, "l'analyse des sons dans la Grammaire générale et raisonnée, une théorie générale des sons?"
- [24] 2006, 4^e journée d'étude des grammaires françaises, "l'organisation des grammaires aux 17^e et 18^e siècles", Avignon, mai 2005
- [25] 2006, « la sémantique nominale à Port-Royal » colloque de la Henry Sweet Society, Sheffield (UK) 5-7 septembre 2006
- [26] 2007, 5^e journée d'étude des grammaires françaises, « qu'y a-t-il de général dans la *Grammaire Générale et Raisonnée* de Port-Royal »
- [27] 2008, 6^e journée d'étude des grammaires françaises, « le réseau terminologique et conceptuel de l'aspectualité dans les grammaires de la tradition française »

CONFERENCES SUR INVITATION, ET MISSIONS:

- [28] 1999, "Le traitement des exemples dans les grammaires de la tradition française", Campinas, Unicamp, Brésil, conférence à l'invitation de Eni Orlandi, 26 novembre
- [29] 2001, "Quelques caractéristiques des problématiques syntaxiques dans les grammaires françaises de l'âge classique", 2 conférences à

- l'invitation de Salah Mejri, Université de la Manouba, Tunis, 19 et 20 décembre
- [30] 2001, "règles (vs normes) dans les grammaires de l'âge classique", conférence à l'invitation de Nelly Flaux, séminaire du groupe *Grammatica*, 7 mars
- [31] 2001, "La théorie des temps dans la grammaire française", séminaire d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage, DEA de linguistique théorique et formelle de Paris VII, resp. Sylvie Archaimbaud. 17 décembre
- [32] 2003, « Histoire et épistémologie des théories linguistiques : La tradition des grammaires françaises » séminaire de DEA à Université du Saint Esprit à Kaslik (Liban), du 2 au 11 octobre
- [33] 2004 « Les corpus d'exemples/ la représentation des données dans les grammaires », Ecole européenne d'été d'histoire des théories linguistiques «Constitution, Transmission, circulation des savoirs relatifs au langage », du 30 août au 3 septembre, Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, Lyon
- [34] 2004, « Le temps linguistique, théories et modèles », séminaire à l'Université Chulalongkorn de Bangkok (Thaïlande), du 13 au 17 décembre
- [35] 2005, « Théories du temps et de l'aspect », séminaire à l'Université de Tampere, Finlande, du 1^{er} au 31 avril
- [36] 2005, "la théorie des temps dans les grammaires françaises", exposé dans le cadre des conférences de l'école doctorale de l'Université de Brest, 24 mars
- [37] 2005, « Les exemples dans les traditions grammaticales (formes, fonctions, types, faits et données » séminaire du groupe Rehseis, *Représentation de la généralité*, resp. Karine Chemla, 21 novembre.
- [38] 2006, "La représentation de la langue objet et de la généralité dans les traditions grammaticales: faits, données, exemples", communication au séminaire du Laboratoire de Linguistique Informatique, Paris XIII, 9 janvier.
- [39] 2007, « Le problème de l'ordre des mots à l'âge classique » Séminaire d'Histoire des Théories Linguistiques, resp. Sylvie Archaimbault, Jacqueline Léon, Sylvain Auroux, Paris 7, 15 janvier.

- [40] 2007 coordination de la matinée « L'exemple dans les traditions grammaticales (forme, statut, fonction)» conférences *les samedis de l'ED268* de Paris III, intervenants : S. Archaimbault (CNRS), B. Colombat (Paris VII), J.-M. Fournier (Paris III), J.-P. Guillaume (Paris III), 1^{er} décembre.
- [41] 2008, « La représentation de la langue-objet dans le discours grammatical : le cas de la tradition des grammaires françaises » conférence invitée au CRISCO, Caen, 7 décembre 2008.
- [42] 2008, « Les énoncés génériques dans les grammaires de la tradition française », séminaire de Marion Carel, EHESS, 30 Janvier 2008.

LISTES DES PUBLICATIONS

- [1]1991 : "L'émergence des catégories aspectuelles dans la grammaire générale de Port-Royal à Beauzée", in *Histoire*, *Épistémologie*, *Langage*, tome 13, fascicule II, Paris, pp. 111-130
- [2]1994, Articles "Régnier-Desmarais" et "Restaut". in *Lexicon Grammaticorum*,. Harro Stammerjohann (ed.). Niemeyer.
- [3]1995, "La constitution d'un objet d'enseignement dans le savoir scolaire : le cas de l'aspect ", in *Le Français aujourd'hui*. n° 109.
- [4]1995, avec S. Archaimbault, "Le temps dans les grammaires générales russes", in *Histoire*, *Epistémologie*, *Langage*, tome XVII, fascicule 2, Paris, pp. 53-70
- [5] 1995, « L'enseignement de la théorie des temps au début du XIXè siècle », in *Langages*, n°120, *Les savoirs de la langue : histoire et disciplinarité*, pp. 10-32
- [6] 1998, « Corpus représentatif des grammaires et des traditions grammaticales » (Bernard Colombat ed.), *Histoire Epistémologie Langage*, numéro hors série n°2, notices consacrées à Port Royal, Vallange, Restaut, Buffier, Régnier Desmarais, Dumarsais, Sauvage de Villaire, Serreau, Sicard, Loneux, Demandre, De Sacy, D'arcy, D'Açarq, Vairasse d'Allais.
- [7] 1998, « quelques remarques à propos du statut sémiotique de l'exemple », in *Sémiotiques* n°14, *Sens, figures, signaux, quelques enjeux historiques de la sémantique*, numéro dirigé par Christian Puech, pp. 31-44
- [8] 1998, «La constitution d'une langue de référence dans l'enseignement de la grammaire, l'exemple de la terminologie grammaticale de 1910 », in *Carnets du Cediscor n°5*, *La manuelisation d'une théorie linguistique : le cas de l'énonciation*, A. Collinot, et G. Petiot (coord.), Presses de la Sorbonne Nouvelle, Paris, pp. 39-48
- [9] 1998, « A propos des grammaires françaises des 17ème et 18ème siècles : le traitement des exemples et des parties du discours », in *Histoire Epistémologie Langage*, XX, 2, pp. 27-42
- [10] 1999, avec Jean-Pierre Charpentrat « La Littérature du collège », in *Langage et Société*, n°87, pp. 79-93
- [11] 1999, « La phrase : entre modernité et tradition », in *Le* français à *l'école, un enjeu historique et politique*, A. Collinot et F. Mazière (coord.), Hatier, pp. 226-263

- [12] 2000, « A propos de la syntaxe dans les grammaires scolaires à partir de 1910 : la théorie classique de la proposition et les compléments », in *Etudes de Linguistique appliquée*, n°118 « La crise du français », numéro dirigé par Dan Savatovsky, pp.197-210
- [13] 2001, « Histoire des théories du présent dans les grammaires françaises de l'âge classique » in *Cahier Chronos* « Le présent », (P. le Goffic ed.), pp. 1-26
- [14] 2001, « Comme on dit en français... A propos de la représentation de la langue commune et de ses variétés dans les grammaires de l'âge classique », in Mélanges offert à Suzy Lafage, Presses de la Sorbonne Nouvelle, Paris, pp. 155-162
- [15] 2001, « Le nom des temps dans les grammaires des XVIIème et XVIIème siècles », in *Métalangage et terminologie linguistique*, Actes du colloque international de Grenoble (Université Stendhal-Grenoble III, 14-16 mai 1998), Louvain, Peeters (Orbis / Supplementa 17), pp. 443-456
- [16] 2001, « Os nomes de ruas ; uma forma de discurso estritamente urbana » in *Cidade Atravessada*; os sentidos publicos no espaço urabanu, Eni Orandi (org.), Pontes, Campinas
- [17] 2003 « les exemples dans le discours grammairien de l'âge classique : un cas de fonctionnement discursif de l'autonymie», *in Parler des mots, le fait autonymique en discours*, textes réunis par J. Authier, Marianne Doury, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, pp. 99-111
- [18] 2003, « Iconicité et motivation dans les grammaires de la tradition française : Le traitement de l'interjection », avec Valérie Raby, Cahier de linguistique analogique ; le mot comme signe et comme image : lieux et enjeux de l'iconicité linguistique n°1, coord. Ph. Monneret, Association bourguignonne d'Etudes Linguistiques et Littéraires, pp. 173-205
- [19] 2003, « La théorie des temps dans les *Vrais principes de la langue française (1747)* de l'Abbé Girard, grammairien et *secrétaire-interprète du roi pour la langue russe* », Slavica Occitania, n°17, pp. 39-59
- [20] 2004, « Crise de langue et conscience linguistique », in XVIIeme siècle et modernité numéro dirigé par Hélène Merlin-Kajman., XVIIeme siècle n°223, PUF, pp. 251-265
- [21] 2004, « Histoire d'une catégorie : le partitif dans les grammaires françaises (16^{ème}-18^{ème} siècle) », in *History of Lingustics in Texts and*

- Concepts. Geschichte der Sprachwissenschaft in Texten und Konzepten. Herausgegeben von Gerda Haßler und Gesina Volkmann. Münster: Nodus Publikationen, pp. 119-130.
- [22] 2004, « Représentation de l'espace urbain dans des textes écrits en contexte scolaire » in *Giros na cidade, materialidade do espaço*, Actes du colloque *Giros na cidade* (13-16 octobre 2004) organisé par le Labeurb (Laboratorio de Estudos urbanos), Université de Campinas, (Unicamp), Brésil, pp. 121-132.
- [23] 2005, « Les idées grammaticales de Jacques Damourette et Edouard Pichon et la tradition grammaticale française » in *La langue*, *le style*, *le sens*; *Mélanges offerts à Anne-Marie Garagnon*, Editions L'improviste, Paris, pp. 63-73.
- [24] 2005 « Classe et individu dans les Grammaires Générales tardives », actes du colloque Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones, au 19eme siècle (1802-1870), coord. J. Bourquin, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, pp.105-118.
- [25] 2006 "Formes du discours historiographique, conceptions et usages de l'histoire, chez les grammairiens français (18^e et première moitié du 19^e)" (avec Valérie Raby), *Histoire Epistémologie Langage*, XXVIII, 1, p. 51-76.
- [26] 2007 « la sémantique du nom dans la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal et dans la *Logique* » in *Mélanges offerts à Pierre Le Goffic*, Ophrys, Gap.
- [27] 2007 « Un exemple du transfert du modèle latin aux premières grammaires du français : l'analyse des temps du passé », Ichols IX, Sao Paulo et Campinas, Brésil, Benjamins, p. 17-26.
- [28] 2007 « La notion d'unité sonore dans les grammaires françaises des 17^e et 18^e siècles » *History of linguistics 2005, selected papers from the tenth international conference of the language sciences (Ichols X), 1-5 september 2005, Urbana Champaign, Illinois,* D. A. Kibbee (ed), Benjamins, Amsterdam, Philadelphia, p. 120-130.
- [29] 2007 « L'exemple dans quelques traditions grammaticales (formes, fonctionnement, types) », article collectif introductif avec S. Archaimbault, B. Colombat, J.-L. Chevillard, J.-P. Guillaume, J. Lallot, C. Rodriguez, *L'exemple dans les traditions grammaticales*, Jean-Marie Fournier (éd.), *Langages*, 166, Larousse/Armand Colin, p. 5-31.

- [30] 2007 « Constitution des faits / validation des données dans les grammaires de la tradition française » *L'exemple dans les traditions grammaticales*, Jean-Marie Fournier (éd.), *Langages*, 166, Larousse/Armand Colin, p. 86-99.
- [31] 2007, « La généralité dans la théorie des sons à l'âge classique », in Histoire des théories du son, (dir. J.-M. Fournier & S. Verleyen), *Histoire Epistémologie Langage*, XXIX, 1, p. 85-105.
- [32] 2008, avec Valérie Raby « Faire une histoire de la grammaire française aujourd'hui : faits, hypothèses, propositions », actes du colloque du *Congrès mondial de la linguistique française*, Paris, 9-12 juillet 2008 (publication électronique sur CD ROM et sur le site du colloque).

A paraître

- «Un exemple de construction d'une catégorie : l'article et les théories de la référence nominale dans les grammaires de l'âge classique (1607-1767), in Actes des journées de la linguistique française et russe de l'Université de Saint Pétersbourg (30 octobre-4 novembre 2000).
- « Un historien de la grammaire au 18^e siècle : Court de Gébelin » Actes du colloque *Représentation linguistique du sens III*, Bruxelles, 1^{er} au 4 novembre.
- notices « Michel », « La Touche », « Serreau », « Vairas » in Lexicon Grammaticorum II, Harro Stammerjohann (éd.). Niemeyer.
- avec Valérie Raby « La sémantique du nom dans les grammaires françaises (16^e 18^e siècles) : échos des réflexions prisciennes » Actes du colloque *Priscien* ENS LSH, Lyon, 10-14 octobre 2006.
- « Quelques repères dans l'histoire du discours de crise relatif à l'enseignement du français » in Le français, discipline d'enseignement, H. Merlin-Kajman & C. Puech (éds.) Paris, Presse de la Sorbonne Nouvelle.

En préparation :

- •Histoire des théories du temps dans les grammaires françaises (XVIe XIXe siècles), publication prévue 2009.
- •En collaboration avec Bernard Colombat et Sylvain Auroux : La grammaire Générale et Raisonnée, de A. Arnauld, et C. Lancelot, édition critique, Champion.

•En collaboration avec Christian Puech et Bernard Colombat préparation d'un manuel universitaire présentant les principales problématiques développées dans le champ de l'histoire des sciences du langage depuis la fin des années 60, Klincksieck, coll. Klincksieck-études dirigée par Belinda Cannone.

•En collaboration avec Bernard Colombat, préparation d'un cédérom des grammaires françaises du XVeme siècle à la fin du XVIeme (première tranche prévue 2009), chez Champion Electronique. Trois autres tranches prévues : grammaires du XVIIeme, XVIIIeme, puis XIXeme siècle.

SYNTHESE DES TRAVAUX ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

INTRODUCTION

Les travaux présentés dans ce mémoire de synthèse ont été conduits au sein du laboratoire d'*Histoire des théories linguistiques* (URA 381 devenu ensuite UMR 7597) qui m'a accueilli dès 1991 comme membre à part entière, après la soutenance de ma thèse de doctorat en 1994, sous la direction de Sylvain Auroux. Ils ont été suscités à la fois par l'activité du groupe « grammaire » du laboratoire, et par mon enseignement à Paris III, notamment par les thèmes abordés dans le séminaire que je consacre depuis 1998 à l'histoire de la grammaire et de son enseignement, en collaboration avec Christian Puech.

Ma thèse portait sur la description du temps linguistique par les auteurs de grammaires générales à travers un corpus de vingt-trois ouvrages représentatifs de cette tradition publiés entre 1660 et 1811. Je suivais alors l'hypothèse de Marc Dominicy (1984, 1992) selon laquelle la grammaire de Port-Royal correspond à la mise en place d'un *programme* théorique, dont les grammaires suivantes se saisissent et qu'elles développent; et je m'efforçais de mettre en évidence les caractéristiques communes de ces textes sur le plan des concepts, de la terminologie, des problématiques traitées, des exemples,... L'examen d'un corpus relativement étendu où

voisinaient des ouvrages célèbres, et d'autres moins connus, d'importance secondaire, et n'ayant exercé que peu ou pas d'influence, a permis de retracer l'émergence des modèles et des concepts qui marquent ce domaine de l'histoire de la réflexion grammaticale en restituant au plus près la chaîne de problèmes et de solutions qui passent d'un texte à l'autre.

L'étude mettait en évidence l'émergence progressive et la généralisation d'un modèle de représentation de la valeur temporelle des temps, fondé sur les seules opérations de repérage de la position de l'événement signifié par le verbe, par rapport à l'instant de la parole (To) et à un instant de référence (Ti). Les problèmes posés par le traitement des emplois du passé simple et du passé composé et de certaines valeurs aspectuelles provoquent ensuite plusieurs transformations de ce système, notamment l'introduction d'un nouveau type de critère constitué par un intervalle de référence. L'étude de ces essais de représentation des valeurs aspectuelles a conduit à poser le problème de l'identification des découvertes ou des inventions dans le domaine des savoirs linguistiques. Celle des phénomènes de conservation et d'innovation, et plus généralement de la réception des différents concepts attachés à ce modèle a permis d'esquisser une description des modes de circulation de l'information théorique dans la communauté scientifique que forment les grammairiens de l'âge classique.

Mon activité de recherche s'est ensuite poursuivie suivant plusieurs directions qui sont présentées dans les chapitres de ce mémoire : la constitution de corpus, notamment à travers l'édition électronique d'un corpus de textes grammaticaux ; l'étude d'un certain nombre de catégories et de concepts dans quelques uns des grands secteurs de la description grammaticale du français, comme la détermination, la sémantique nominale, la théorie des sons ; avec une attention particulière aux processus d'émergence, d'invention, de transmission ou de transfert dont les textes portent la trace ; l'étude des formes du discours grammairien à travers notamment deux objets discursifs principaux : les exemples et les règles ;

enfin la question de la réflexivité du discours grammairien et de son inscription dans l'histoire.

1. CONSTRUCTION DU CHAMP DE RECHERCHE : METHODE ET PROJET

Sur le plan de la méthode le premier problème qui se pose à l'historien des idées et des théories est celui du corpus.

Comment appréhender la très vaste série des ouvrages grammaticaux consacrés au français publiés depuis le milieu du XVI^e siècle? Depuis la très utile bibliographie de Stengel (1876) sur laquelle Chevalier s'appuie pour la conduite de son ouvrage de 1968 (cf. sa préface), les choses ont changé. Cette recension déjà considérable a été complétée par Chevalier luimême dans la bibliographie de son livre. D'autres travaux d'inventaires ont été conduits, systématiques (Chervel, 2000) ou plus circonstanciés (Désirat & Hordé, 1982; Busse & Trabant, 1986), qui ont pu conduire à la notion de *corpus représentatif* pour une tradition grammaticale (Colombat, 1998¹).

Mais l'exhaustivité est impossible. D'abord parce que tous les textes ne sont pas matériellement accessibles, même si leurs conditions d'accessibilité sont modifiées par la constitution progressive de corpus numérisés comme celui qui est désormais disponible sur le site *Gallica* de la Bibliothèque Nationale de France. Le choix de l'exhaustivité imposerait

_

¹ Voir notamment l'introduction

d'ailleurs de retenir tous les ouvrages quelle que soit leur visée, théorique ou pédagogique. A l'inverse limiter l'enquête en excluant par exemple ces dernières pose également des problèmes insolubles : la plupart des ouvrages poursuivent dans une certaine mesure les deux objectifs, dont la combinaison est caractéristique non seulement des grammaires en tant qu'outil, mais sans doute de la discipline elle-même dès sa fondation. Il faut donc prendre le risque de *choisir* les textes soumis à l'étude, et de les constituer en série *représentative*.

On peut construire le concept de série représentative de plusieurs façons. Pour nous, la représentativité n'est pas en relation exclusive avec la réception des textes, et l'influence qu'ils ont pu exercer. Ce critère peut naturellement être retenu dans certain cas, par exemple pour décrire la diffusion des théories de la grammaire générale dans un cadre institutionnel donné comme celui des Écoles centrales. Dans ce cas en effet on peut observer que les textes de Beauzée, Condillac, Court de Gébelin, Sicard ne sont pas sur le même plan, les deux derniers servant de médiation dans la lecture des deux premiers. Mais un texte peu diffusé, édité une seule fois², peut aussi présenter un état de la réflexion grammaticale du plus haut intérêt, en témoignant par exemple de l'outillage conceptuel disponible à un certain moment de l'histoire, de la forme que prennent les problèmes à traiter, de la réception des théories des prédécesseurs, et des marges d'invention qu'elles rendent possibles. Une grammaire comme celle de Denis Veiras d'Allais (1681) qui réunit typiquement ces caractéristiques peut retenir l'attention de l'historien de la grammaire du français de la même façon qu'un texte abondamment commenté et souvent réédité comme la grammaire de Port-Royal.

Une série représentative, ayant l'exhaustivité en perspective mais sans l'atteindre, conduit à aplanir la différence entre monument et œuvre mineure. L'attention portée aux textes mineurs, aux simples manuels, aux

² l'Eclairsissement de la langue française de J. Palsgrave correspond typiquement à ce type d'ouvrage dont la diffusion a été extrêmement limitée, et qui n'a probablement pas pu exercer d'influence très marquée (Baddeley, 2003).

ouvrages d'épigones et de petits maîtres tend à déplacer l'intérêt de la création ou de l'invention de concept par quelques créateurs remarquables, vers des phénomènes que seule la prise en compte de vastes corpus permet d'apercevoir : le détail de la transmission et la circulation des idées et des pratiques descriptives, la constitution de fidélités « locales », la coexistence de modèles concurrents ou simplement distincts.

Notre cadre méthodologique est donc celui de l'histoire sérielle (Hassler, 2007 ; Schlieben Lange, 1996), qui fait le choix de la longue durée et constitue les faits en série, non en événements discontinus identifiés de manière transhistorique à quelques individualités.

Une part de l'activité du groupe « Grammaire » de l'UMR 7597 consiste à produire des outils propres à saisir le corpus des textes grammaticaux et linguistiques dans différentes traditions suivant la perspective qui vient d'être évoquée. Nous avons ainsi participé au projet de *Corpus représentatif des grammaires et des traditions grammaticales* (1998, 2000) dirigé par Bernard Colombat et à celui du *Lexicon Grammaticorum* (Harro Stammerjohan, ed.) dont la partie consacrée aux grammairiens et linguistes de langue française a d'abord été dirigée par Sylvain Auroux, puis pour la seconde édition également par Bernard Colombat (21 fiches au total).

Au Corpus représentatif des grammaires et des traditions grammaticales s'est articulé le projet de l'édition électronique d'un Corpus de Grammaires françaises aux Editions Champion dont j'assume la responsabilité en collaboration avec Bernard Colombat (une centaine de grammaires s'échelonnant des origines de la tradition jusqu'à la fin du 18^e siècle). Le corpus n'est donc pas exhaustif mais il comporte aussi bien des textes connus et ayant exercé une influence durable sur la production grammaticale, que des textes mineurs simplement représentatifs de l'outillage conceptuel et méthodologique disponible au moment où ils ont été produits et du climat intellectuel de leur temps.

La préparation des textes et leur balisage selon un protocole dont la mise au point a demandé de longs mois de travail et d'essais successifs représente un travail de grande ampleur qui ne peut être mené à bien que par une équipe nombreuse au sein d'une structure pérenne comme peut l'offrir notre UMR de rattachement. Un tel corpus et les moyens d'interrogation qui lui sont attachés constituera un outil exceptionnel pour l'étude systématique de la constitution et de la circulation du métalangage, de l'émergence et de l'évolution des concepts, et des formes du discours grammairien (exemples, règles, définitions, formes de la réinscription comme la paraphrase, la reformulation...).

L'étude historique des théories grammaticales rend manifeste deux caractéristiques essentielles des savoirs sur la langue dans la longue durée : le fait que ces savoirs se sont construits précisément dans la longue durée, et qu'on observe une certaine forme de cumulation des connaissances dans les disciplines qui se sont occupés des langues et du langage (la grammaire, la rhétorique transmettent des connaissances anciennes et relativement stables) ; et en même temps qu'à côté de la transmission des concepts sur le long terme, il y a aussi de l'oubli qui n'est pas toujours la sanction de la falsification des théories ou de la péremption des résultats.

L'un des effets de la mise en évidence de ces deux caractéristiques des savoirs de la langue, l'oubli et la cumulation, est de créer les conditions d'une réflexion de fond sur le développement des connaissances dans les sciences du langage.

La question de la cumulativité est en effet une question centrale en histoire des sciences. Certaines disciplines peuvent se donner historiquement comme peu cumulatives. On a pu tenir un discours analogue en sciences du langage, et rejeter dans la non-science tout ce qui précède Bopp, Saussure, ou Chomsky, comme le font ordinairement les manuels d'introduction à la linguistique. Cette opinion constitue évidemment un fait

de discours susceptible d'intéresser l'historien, mais ce n'est pas une thèse sérieuse sur l'histoire de la discipline.

L'intérêt de produire de l'information sur le système scientifique que constituent les sciences du langage se situe sur deux plans :

- i) mettre à la disposition de la communauté des chercheurs des informations fiables susceptibles d'élargir leur horizon de rétrospection : la mémoire des résultats, des problèmes, des concepts, développés avant eux. Le développement de l'histoire des sciences humaines, et particulièrement des sciences du langage tel qu'on l'observe depuis une trentaine d'années tend à créer favoriser une réflexion informée sur l'épistémologie de ces sciences, et peut être également vu comme un facteur de régulation entropique de leur développement (Auroux, 1986b).
- ii) l'information sur les théories anciennes est également pertinente pour la connaissance historique de l'objet : les grammairiens sont des témoins privilégiés des pratiques langagières du passé. L'objet dont s'occupe le linguiste est un fait social et historique, et l'activité des grammairiens et des auteurs de dictionnaires est un des rouages essentiels de son institution. La grammatisation des langues ne laisse pas les langues elles-mêmes intactes. La constitution du corpus numérisé des grammaires (cf. *supra*) articulé à celui des *remarques* sur la langue française (sous la direction de Wendy Ayres Bennett) suivant des modalités éditoriales identiques ouvre des perspectives de recherche extrêmement prometteuses dans cette direction. L'étude de certains phénomènes linguistiques peut impliquer naturellement la prise en compte du processus historique de l'institution de la langue commune et du rôle qu'y ont joué les grammairiens d'un côté et ces observateurs moins théoriciens que sont les remarqueurs de l'autre.

Notre domaine d'objet est constitué d'une part par des idéalités d'un certain type : les connaissances élaborées par les grammaires sous la forme

de concepts, de règles, de constructions théoriques...; de l'autre par les discours qui les exposent et les transmettent dans leur matérialité.

Ces connaissances que nous essayons de saisir sous la forme de théories, de concepts, ou en identifiant les faits qu'elles tentent d'expliquer ou de représenter, sont de nature essentiellement historique. Elles n'ont pas d'identité atemporelle, et ne constituent pas des entités naturelles dont l'historien raconterait la découverte, et les changements qui les affectent. Les notions même de concept et de théorie plongées dans le milieu historique où elles circulent, en tant qu'entités du domaine d'objets dont l'historien se propose de faire la description, doivent être définies avec prudence. Ils se laissent d'autant moins aisément délimiter que la période au sein de laquelle on les observe est étendue. A supposer que l'on ait résolu les problèmes que pose l'interprétation correcte du fonctionnement d'un concept dans une théorie éloignée de celles qui nous sont familières (par exemple le concept de verbe substantif qui ne peut manquer de surprendre un linguiste contemporain), ces problèmes sont démultipliés dès que l'on élargit la période au sein de laquelle on les observe. L'historien des savoirs linguistiques est donc nécessairement relativiste. Sans quoi précisément il méconnaît l'historicité des phénomènes dont il propose la description. Le moindre des risques qu'il court est celui de l'anachronisme et du présentisme, réduisant l'étude historique à la recherche de 'précurseurs'. Un concept pour l'historien des idées linguistiques ne correspond pas nécessairement à un contenu idéel identique quelle que soit la période observée, mais se présente en premier lieu à travers un certain nombre de manifestations discursives : un ensemble de définitions (plus ou moins stabilisées, soumises parfois à un travail de réécriture), un réseau terminologique plus ou moins étendu, un ensemble d'exemples et de règles.

L'historien des idées linguistiques est au fond devant deux types de phénomènes : la permanence, la réinscription des mêmes connaissances dans des matériaux discursifs différents ; ou au contraire le changement plus ou moins marqué, l'émergence de théories et de concepts nouveaux.

Une discipline telle que la grammaire, caractérisée à la fois par l'ancienneté de son origine et son orientation didactique, présente sur le long terme des phénomènes de stabilité et de reproduction remarquables. Un des problèmes à résoudre est alors la compréhension de cette continuité ; de la persistance de connaissances anciennes sous des formes et dans des contextes nouveaux. Cette force d'inertie a été interprétée par certains historiens comme un facteur d'« obstacles épistémologiques ». C'est parfois le cas. Mais elle est aussi la forme sous laquelle se manifeste leur cumulativité sur le long terme. Certaines notions (comme les *parties du discours* par exemple) sont inscrites dans l'outillage conceptuel du grammairien et du linguiste depuis de longs siècles. Cette longévité requiert parfois la « traduction » des savoirs véhiculés par les grammaires, traduction nécessitée par l'adaptation à une nouvelle langue-objet, une nouvelle métalangue, ou un nouveau système de représentations.

Elle n'empêche évidemment pas le développement de connaissances nouvelles, selon des modalités et des chaînes de causalités diverses que l'historien doit essayer de restituer et de comprendre. Parmi les causes auxquelles l'historien s'intéresse, la *valeur* des connaissances occupe une place centrale (Auroux, 1992a). On peut définir la valeur d'un savoir par son degré d'adéquation au but envisagé. Ce but peut être pratique : améliorer l'efficacité de la parole (rhétorique, dialectique) ; rendre possible la lecture des textes (philologie et grammaire). Les connaissances métalinguistiques élaborées par les grammairiens ont pu répondre aussi à des projets comme la construction d'une langue commune, l'apprentissage des langues,... Mais si ce but est la représentation, on peut considérer que la valeur d'une description est sa valeur de vérité. Cela s'applique particulièrement aux grammaires qu'on peut nommer spéculatives qui visent à l'analyse raisonnée d'une ou plusieurs langues à des fins de pure connaissance.

Le *relativisme* de la description historique doit donc être modéré par la prise en compte de l'adéquation aux phénomènes des noyaux de théorisation, des concepts, des théories ou des modèles que l'historien est amené à décrire. On peut ainsi envisager le changement théorique dans ses effets, et noter les « gains », les « pertes » (les oublis), les jeux à somme nulle, que provoquent le passage d'un modèle à un autre ou l'apparition d'un concept.

Le gain apporté par le changement théorique peut être évalué sous d'autres rapports encore : celui du perfectionnement des formes de la représentation en elles-mêmes par souci d'économie (comme c'est le cas dans la théorie formalisée du temps qui se développe dans les grammaires générales à partir de 1660), tension vers la généralité, explicitation des principes de rationalité (comme par exemple dans les justifications de l'accord du participe passé imaginées par ces mêmes auteurs de grammaires générales) ...

Pour l'historien des sciences, l'inscription des savoirs linguistiques dans l'histoire se fait donc sous une forme originale. Dans les sciences du langage, à la différence des sciences physiques par exemple, les continuités semblent plus essentielles que les ruptures. Un physicien peut parfaitement ignorer le cheminement historique qui conduit au présent. Rien ne lui est utile des théories du passé dans son métier de physicien. Il n'est pas certain que ce soit le cas pour un linguiste. D'abord parce que les faits qu'il décrit sont en partie le produit de l'activité des descripteurs du passé : grammatisation et grammaticalisation s'articulent parfois étroitement et la description des langues est aussi une fabrique des langues. Les langues ne sont pas des objets du monde, mais des représentations construites par ceux qui les décrivent. Ensuite parce qu'une part des outils qu'il met en œuvre sont hérités. Mais la transmission n'est pas transmission du même. La réception des concepts et des théories est un processus lui-même historique sur lequel il faut s'efforcer de n'être pas entièrement naïf.

2. CONCEPTS ET CATEGORIES : INVENTION, TRANSMISSION, TRANSFERT

La méthode « sérielle » permet en particulier de mettre en évidence le possible décalage entre le moment de la création des termes, que l'on parvient généralement à dater, et celui de l'apparition des concepts proprement dits. L'utilisation régulière de réseaux terminologiques stabilisés n'implique pas nécessairement que chacun des termes en usage puisse faire l'objet d'une explicitation raisonnée, ou relève d'une conceptualisation implicite ou « naturelle ». Autrement dit, qu'y a-t-il avant - ou sans - le concept ? Et après lui ? - dans la mesure où l'élaboration de concepts « réussis » s'accompagne généralement de la diffusion d'un métalangage qui perdure généralement bien après l'éventuelle péremption de la théorie. Mais c'est aussi la notion de concept qui doit être aménagée. Replacé dans la longue durée, le concept apparaît comme un complexe de faits discursifs comportant des définitions (éventuellement soumises à un travail de réécritures successives), des exemples, des règles ; le tout connecté à un réseau terminologique plus ou moins stabilisé.

Au cours des dernières années, nos études du développement et de la circulation du matériel conceptuel dans le corpus des grammaires françaises ont porté sur un certain nombre de 'domaines d'objets' dont la liste n'est évidemment pas close. La tâche est encore considérable. Et nous souhaitons dans les années à venir continuer cette exploration notamment dans le cadre de l'élaboration collective d'une *Histoire thématique de la grammaire française*.

le temps et l'aspect

Après l'achèvement de notre thèse sur les théories du temps dans la grammaire générale, nous avons continué nos recherches sur ce champ de problèmes en étendant le corpus traité dans un premier temps aux grammaires plus anciennes, puis, dans un second temps aux grammaires générales tardives du 19^e siècle (Bourquin, 2005), et aux traces que ces théories ont pu laisser chez certains auteurs plus récents. Ces travaux ont pu notamment être conduits dans le cadre de la délégation dont j'ai bénéficié de 2003 à 2005 au sein du laboratoire d'Histoire des théories linguistiques dirigé par Sylvie Archaimbault, et de deux séminaires à l'Université Choulalongkorn de Bangkok (Thaïlande) et à l'Université de Tempere (Finlande). Ils ont abouti à plusieurs articles et surtout à l'élaboration de l'ouvrage joint à ce dossier.

La continuité de la réflexion théorique sur le temps dans les grammaires de langue française sur le long terme nous paraît une des caractéristiques de ce champ de problèmes. Elle n'est pas contradictoire avec un certain foisonnement des solutions, de brusques emballements (au XIXe siècle par exemple) ou au contraire des moments de stabilisation relative, suscitée par la construction des savoirs scolaires. La compacité des données y est sans doute pour beaucoup. Il ne s'agit au fond que d'imaginer un système où ranger huit ou dix formes ; et les arrangements possibles ne sont pas en nombre infini. Mais surtout la sémantique des temps verbaux que les grammairiens se sont efforcé de développer, après une période initiale marquée par le transfert de l'analyse priscienne du temps et son

application au français, correspond à partir du milieu du XVIIe jusque très avant dans le XIXe siècle à un modèle remarquablement homogène, impliquant la combinatoire des repérages possibles à partir d'abord de trois critères, complétée ensuite progressivement dans certains cas, d'une topologie élémentaire impliquant des intervalles repères. On peut appeler formalisation cette caractéristique des théories qui consiste à explorer les possibilités de représentation du sens au moyen d'un petit nombre de concepts dont la définition est très tôt fermement contrôlée, de leur combinatoire, et des possibilités de schématisation qui en découlent. Ce souci formel est un des aspects remarquables de l'aventure intellectuelle qu'a représenté la réflexion sur le temps linguistique à partir de Port-Royal, il est aussi sans doute un de ses acquis : nous pensons avoir donné des raisons de penser que la transmission de ce modèle s'est faite sans rupture jusqu'au XXe siècle.

L'introduction puis l'exploration de ce modèle débouche également sur le questionnement de deux types de problèmes :

- l'aspectualité au premier chef. Il y a une tradition française, issue de la grammaire générale, qui permet la saisie de certains phénomènes aspectuels dans le verbe français qui ne doit rien à la slavistique;
- mais il est remarquable également de noter que, assez naturellement, la généralisation d'un repère secondaire par Beauzée, débouche sur un questionnement relativement à son statut, sa nature, et par conséquent suscite l'apparition d'une réflexion sur l'énonciation. Les problèmes posés par l'analyse du temps verbal ont joué un rôle important dans l'émergence de la question du sujet dans la langue.

L'exploration de ces domaines ne débouche pas dans tous les cas sur des concepts stabilisés. Dans bien des cas, les notions, les bricolages théoriques plus ou moins volatiles qu'elle suscite sont tombés dans l'oubli. Une bonne part du travail de l'historien consiste d'ailleurs à exhumer ces bricolages par lesquels les auteurs d'un texte ancien rendent compte d'un phénomène ou d'une série de phénomènes avant que ne soit construit et

stabilisé un concept adéquat. La finalité de son travail ne consiste pas toutefois à révéler des précurseurs (de l'aspect, de l'énonciation, du repérage à trois points, de l'avancée du point R...) mais à montrer ce qui se passe avant l'apparition du concept. Il faut se défaire de l'idée naïve selon laquelle l'histoire des théories linguistiques serait rythmée par l'émergence, plus ou moins ex nihilo, et plus ou moins héroïque, de concepts dus à quelque inventeur génial, et qui marquent autant de ruptures. Il y a des découvertes sans doute, et de la créativité théorique chez les grammairiens. Certains phénomènes que nous avons décrits peuvent être qualifiés de cette façon. Mais il faut aussi restituer leur dignité aux bricolages des descripteurs attentifs aux données. Les données sont ce qu'elles sont, elles résistent d'une certaine façon, et il y a souvent un reste, un surplus, (ou un manque, comme on voudra) auxquels les grammairiens sont rarement insensibles3. Il y a par exemple dans les emplois de l'imparfait et du passé simple en contexte narratif quelque chose qui résiste à une description en termes de simple repérage et dont il faut bien rendre compte ; en termes de durée et de flux de temps suspendu ou non (Maupas, 1607), de présents antérieurs simple ou périodique (Beauzée, 1765-67), de durée situative ou transitive (Michel, 1818), de répartitoire d'actualité (Damourette et Pichon, 1936)... Identifier les faits saisis par ces bribes de théories au problème de l'aspectualité est au fond une simple commodité d'historien pour nommer le champ de problèmes en question. Il ne s'agit en aucune façon d'affirmer que la fin de l'histoire est précisément l'apparition de la notion d'aspect en tant que telle. Il se trouve seulement que cette notion est celle qui s'est imposée, et a été sanctionnée positivement par la communauté. On aura compris

³ L'exemple d'Henri Estienne en qui la tradition historiographique voit ordinairement l'inventeur de la règle des vingt-quatre heures me paraît à cet égard emblématique. Après avoir proposé la première formulation de la règle en question il écrit : « Mais (...), ayant considéré de plus près la nature de cet Aoriste, et pesé les raisons d'une part et d'autre, je me suis douté qu'il y avait quelque autre secret caché sous cet aoriste, quant à son naïf usage. Et confesse que jusques à présent je n'en suis point bien résolu. Or ce qui principalement me garde de prendre quelque résolution est que son usage commun n'est autre que du prétérit parfait. Et qu'ainsi soit, on trouvera souvent de dans les bons auteurs qu'une chose qui aura été dite par le prétérit, sera répétée par l'Aoriste, ou au contraire » (Estienne, 1569, p. 54)

cependant que nous ne sommes pas entièrement relativiste. La transformation des inventions en innovations intégrées à la connaissance commune est certes un processus essentiellement social (Brannigan, 1996) qui dépend surtout des modes de circulation du savoir et de sa transmission à une époque donnée. Mais il y a des inventions, en abondance et continûment. Et tous les bricolages ne se valent pas. Le gain d'une solution descriptive à l'autre n'est pas toujours assuré, le jeu peut-être à somme nulle, mais les théories peuvent être évaluées du point de vue de leur cohérence interne et de l'étendue du champ de problèmes qu'elles permettent de traiter, c'est-à-dire du degré de généralisation qu'elles rendent possible.

La continuité de la transmission des noyaux de connaissance joue également dans un autre sens. Elle s'exerce aussi comme une contrainte dans le contexte d'une tradition grammaticale comme celle des grammaires françaises de l'âge classique (et au delà). L'héritage ne se transmet pas à l'identique d'un auteur à l'autre, mais comme un ensemble de notions en constante re-définition. La paraphrase est aussi creusement, exploration du même, re-dispositon, ré-arrangement... Il est rare alors que surgisse du radicalement neuf, de vrais bouleversements, des ruptures. La forme la plus ordinaire du changement, de l'invention, est modeste et locale, ingénieusement préoccupée d'un détail.

Mais il y a aussi de l'oubli, des trous dans la mémoire de la discipline, qui conduisent à des re-découvertes, des ré-inventions, introduisent de la circularité. Il n'est pas certain que Maupas ou les Messieurs de Port-Royal aient la mémoire de la définition de l'imparfait comme présent du passé inventée par Maxime Planude, et tout laisse supposer que la mémoire de Reichenbach ne va pas au delà de Jespersen. L'historien toutefois ne refait pas l'histoire. Il ne restaure pas la mémoire de la discipline pour que ses contemporains en recouvrent la part oubliée et en fassent leur profit. Il donne seulement l'occasion d'une réflexion sur le mécanisme de production

des connaissances dans les sciences du langage, et sur l'historicité des problèmes et des concepts.

Le dernier chapitre de l'*Histoire des théories du temps* est consacré à la réinscription sinon chez les contemporains, du moins chez des auteurs *récents*, de certains des motifs développés dans les théories du temps des siècles précédents. Le parcours est limité à quelques jalons significatifs, excluant Gustave Guillaume qui ne semble pas avoir sa place dans cette histoire de la théorie du repérage sur le long terme, et dont l'inscription dans l'histoire nécessiterait une étude en soi.

Nous nous sommes intéressé à deux aspects de la transmission vers le présent des théories contemporaines des modèles d'analyse issus de l'âge classique.

En premier lieu, à travers une lecture de quelques textes de Damourette et Pichon. L'Essai de grammaire française s'offre en effet comme une création extrêmement originale; en témoigne comme un symptôme leur terminologie très fortement néologique. C'est aussi une grammaire française, nationale, attachée aux spécificités de l'idiome. On est donc loin a priori du cadre de la grammaire générale. Mais c'est là précisément ce qui a retenu notre attention: la présence de traces d'un certain nombre de problèmes dont les chapitres précédents ont tenté de montrer l'épaisseur historique.

En second lieu, nous nous sommes intéressé à certaines formes relativement récentes de la sémantique du repérage chez des auteurs comme Jespersen et Reichenbach. Notre thèse ici est que le modèle du repérage n'a pas disparu des analyses de la sémantique temporelle entre la fin du XIXe siècle et le milieu du siècle suivant. Autrement dit, lorsque Reichenbach développe un modèle complet d'un type très proche de celui sur lequel ont travaillé les grammairiens français du XVIIIe siècle, il ne procède pas à une nouvelle invention de ce type d'analyse sémantique, mais prend place dans une chaîne de contributions qui n'a jamais été rompue depuis Beauzée. Beauzée n'est donc pas le *précurseur* de Reichenbach (de Saussure 1997,

1998). Il le précède sans doute dans l'histoire des idées sur le temps, mais la notion de précurseur ne se borne pas à souligner ce constat trivial. Elle ajoute à l'idée de succession celle d'une rupture entre les auteurs qu'elle met en relation. Faire de Beauzée le précurseur de Reichenbach reviendrait au fond à affirmer trois choses; i) la véritable invention doit être attachée à Reichenbach chez qui elle prend sa véritable portée, ii) mais Beauzée, avec une précocité surprenante (il y a toujours quelque chose d'un peu miraculeux chez le précurseur qui anticipe les découvertes de son *successeur* aurait proposé un modèle très proche; iii) il n'y aurait pas eu *transmission* de l'un à l'autre, sans quoi Reichenbach perd son statut d'inventeur, et Beauzée celui, précisément, de précurseur. Dans ce type de discours histoirique le précurseur est génial mais stérile: il n'a pas de descendance. Il a ouvert une voie pour rien, réouverte plus tard par hasard.

les unités sonores

La question de l'élaboration d'une théorie des sons à l'âge classique a fait l'objet de peu de travaux. On dispose néanmoins pour les périodes antérieures des importantes études de F. Desbordes pour l'antiquité romaine (Idées romaines sur l'écriture, 1990, Villeneuve d'Asq, PUL), et de Geneviève Clérico (Analyses phoniques et prosodiques au XVIeme siècle, Origine et préhistoire d'une discipline, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris VIII). S. Auroux a par ailleurs consacré un chapitre de sa thèse à l'émergence des critères articulatoires dans l'analyse phonétique chez les Encyclopédistes (cf. La sémiotique des Encyclopédistes) et un article publié en collaboration avec Louis-Jean Calvet en 1973 sur la phonétique des auteurs de l'Encyclopédie. Enfin, récemment Christophe Rey a soutenu sa thèse de doctorat (2003) sur les conceptions phonétiques et phonologiques de Nicolas Beauzée. On ne dispose donc pas d'étude systématique des analyses phoniques dans l'ensemble du corpus des textes grammaticaux sur

le long terme de la tradition grammaticale française. C'est à cette exploration du long terme que s'attachait l'un des projets que nous avons proposé dans le cadre de notre délégation au sein de l'UMR 7597.

Nous nous sommes en premier lieu intéressé au problème de l'identification des *unités*, et de leur régulation dans les descriptions des sons du français que les auteurs de grammaires françaises développent au cours de la période.

Ce problème revêt plusieurs formes. Après une période qu'on pourrait dire exploratoire, au cours de laquelle le souci de précision aboutit à un inventaire de plus en plus riche des sons identifiés, vient un temps où la nécessité de réguler le foisonnement du matériau décrit se fait jour. Réguler cela signifie d'abord distinguer les sons fixés par l'usage, des chimères imaginées par des grammairiens trop précis, trop tatillons, ou dont la prononciation peut être marquée par exemple par une origine provinciale. La régulation des descriptions ne se distingue donc pas dans son principe initial de l'élaboration de la norme. Mais ce travail n'engage pas seulement le choix entre des prononciations concurrentes, il peut apparaître également comme une conséquence du système théorique élaboré. Une des caractéristiques de la phonétique de l'âge classique tient aux modalités complexes selon lesquelles s'opère la régulation de la description phonétique. Il manque sans doute aux auteurs de l'époque un véritable concept régulateur, et dans certains cas, notamment dans celui de l'analyse des voyelles, c'est la lettre, dans sa naturalité, qui joue ce rôle (Auroux et Calvet, 1973; Auroux, 1992b). En témoignent le tableau des voyelles chez Beauzée, et dans une certaine mesure, celui des consonnes dans la grammaire de Port-Royal.

Par ailleurs, à partir de la Grammaire Générale, le problème change de nature. L'objet de la description phonétique développée par les Messieurs est en effet problématique. Il ne s'agit plus des sons du français, mais d'unités auxquelles le projet de l'ouvrage confère le statut d'une certaine généralité. Nous avons essayé de montrer comment celle-ci est conçue dans

les descriptions phonétiques et les classements, et sous quelles formes elle se manifeste.

Le problème épistémologique de la régulation est posé dans des termes qui, à partir du moment où le projet théorique intègre une certaine dimension de généralité, se distinguent nettement de la formulation de règles de bonne prononciation. C'est ce qui nous paraît se manifester sous plusieurs formes et sur des plans différents, par exemple dans la construction, chez plusieurs auteurs, de la distinction entre *unité* et *variante*, dans l'élaboration d'une hiérarchie des critères définitoires ou distinctifs des unités, ou comme chez Beauzée, dans l'analyse des consonnes comme résultant d'un faisceau de traits.

Les résultats ont donné lieu à plusieurs communications et à la préparation du numéro XIX/1 de la revue *Histoire*, *Epistémologie*, *Langage*. Ces travaux n'ont exploré toutefois que quelques unes des pistes qu'il est possible de suivre et nous nous proposons de les poursuivre au cours des prochaines années.

les parties du discours

La notion de partie du discours est une de celles sur lesquelles travaille le groupe « grammaire » qui nous a accueilli dès notre rattachement à l'UMR 7597. Nous y avons contribué notamment à travers les travaux préparatoires d'un *Dictionnaire de la Terminologie Linguistique* qui n'a pas encore abouti, malheureusement, à publication, et par la participation à un groupe de travail animé par Jean-Luc Chevillard, sur les *parties du discours mineures*. Mais parallèlement, en relation surtout avec notre enseignement d'histoire de la grammaire à Paris III, nous nous sommes attaché à l'étude d'un ensemble de problèmes liés aux théories anciennes de la détermination et de la sémantique nominale.

une partie du discours mineure : l'interjection

Notre contribution au programme animé par Jean-Luc Chevillard a pris la forme d'une exploration menée en collaboration avec Valérie Raby des traitements de l'interjection sur le long terme de la tradition française. Partie du discours qui n'est d'abord ajoutée à la liste canonique que pour palier l'absence d'article en latin et maintenir le nombre des huit parties du discours identifiées par les grammairiens grecs, l'interjection a longtemps chez les grammairiens latins puis chez les grammairiens du français un statut marginal. La plupart ne lui consacrent que très peu de lignes. Mais elle en vient progressivement, avec le développement au 18^e siècle des théories sur la genèse du langage, à constituer un foyer de réflexion où se croisent et se concentrent un certain nombre d'interrogations fondamentales: le statut du mot et de la phrase, la nomination, le rapport entre langue et pensée, ou d'autres problèmes de philosophie du langage comme l'existence dans les langues de signes naturels, ou iconiques, et celle, connexe en ce temps, de l'origine du langage dont elle serait la trace.

La notion est en effet l'occasion dès l'origine de poser un certain nombre de questions sur la nature du signe linguistique lui-même à travers une interrogation sur son statut catégoriel : l'interjection est-elle un constituant de l'énoncé,—et de quel type—, ou un énoncé à elle toute seule ? Quel est son statut sémiotique ? Quel processus sémiotique lui donne naissance ? Marque-t-il une opération, autrement dit un acte de langage, ou dispose-t-il d'un contenu représentationnel (Port-Royal) ?

C'est un rapport d'immédiateté, d'identité du signe et de son contenu qui est le plus souvent décrit : le signe interjectif " note " une affection de l'âme tandis que les autres signes " signifient " des idées.

Le thème de la naturalité du signe interjectif conduit à l'analyse de deux mécanismes bien distincts :

• celui qui, pour chaque individu, conduirait du sentiment ou de l'affection, à l'expression. Le signe interjectif correspond à l'étape, toujours

possible, toujours disponible, du son inarticulé, confus, qui précède celle de la représentation par des moyens proprement linguistiques de l'état de l'âme.

• celui de la genèse du langage à partir d'une origine supposée naturelle dont les signes interjectifs seraient les témoins. L'intérêt pour cette problématique explique l'attention des grammairiens de la deuxième moitié du XVIIIe siècle pour l'interjection qui, de partie du discours mineure, devient la pierre de touche des scénarios génétiques.

article et détermination

Le dispositif des parties du discours reste le noyau dur de la grammaire pendant toute la période classique. L'étude de son traitement sur le long terme est un moyen d'accès à une série de problèmes qui ne sont pas nécessairement thématisés pour tels dans les grammaires anciennes. Un ensemble d'études portant sur l'article et sur le nom, ont été l'occasion de développer, à partir d'exemples précis saisis à travers l'ensemble de la tradition l'analyse des processus d'invention (et/ou d'innovation) et de transmission, de conservation et/ou de ré-inscription de noyaux théoriques.

Les grammairiens du français doivent en effet inventer de toutes pièces une théorie de la détermination et de l'article pour laquelle les grammaires du latin sont de peu de secours. La créativité théorique des grammairiens du français aboutit en ce domaine à quelques 'réussites' remarquables, mais leur inscription dans la connaissance commune n'en est pas moins problématique. C'est le cas exemplairement de l'article partitif, de l'analyse des énoncés génériques, et de l'identification des frontières de la catégorie elle-même.

le partitif

On trouve, bien avant l'émergence du concept d'article partitif, des éléments de description qui portent sur le 'domaine d'objet' que nous pourrions identifier comme celui de la détermination des noms continus (i.e. qui dénotent des entités non discrètes). Ces noyaux de théorisation apparaissent à propos de certains emplois de *du* ou *des*, ou à propos du pluriel des noms. Le point de départ semble être l'analyse de Robert Estienne qui donne je mange du mouton que nous avons tué (1569 : 23) comme l'équivalent de je mange de ce mouton que nous avons tué. Il considère que du dans la première phrase représente, un peu comme le ferait un pronom, la préposition et le démonstratif qui figurent dans la seconde. Mais surtout, ce que souligne la mise en relation des deux constructions c'est l'idée de prélèvement signifiée par du. Ce point n'est pas explicité en tant que tel. Autrement dit, ce concept qui sera au centre de plusieurs définitions du partitif au XVIII^e siècle (Buffier, 1709; Restaut, 1730) ne fait pas encore partie de l'outillage du grammairien, mais il est incontestablement signifié par la glose de l'exemple traité. Le même Robert Estienne signale également mais indépendamment (après Meigret), que certains noms n'ont pas de pluriel: "sang, or, argent, plomb, estain..." (op. cit: 20). La réflexion sur l'absence de pluriel des noms de métaux est une des formes sous laquelle se manifeste l'appréhension théorique du problème de la détermination des noms continus au moins jusqu'au 18^e siècle. Elle est reliée explicitement à la question de la détermination partitive seulement chez Maupas qui semble être le premier à remarquer que l'on peut parler de choses « comme d'un tout et corps intégral » (« Coupéz ces choses en pièces, —note-t-il— elles perdront leur nom et usage »), ou comme des choses « partageables et divisables en pièces et portions » et dont « chaque portion s'appelle comme son tout ». L'invention est reprise par quelques auteurs, mais elle est l'occasion d'un certain foisonnement terminologique : particule signifiante partition chez Maupas, nom dividuel (ie dénotant des choses qui satisfont au test de division homogène), ou individuel (ie qui dénote des entités discrètes) chez Vairasse d'Allais (1681), article partitif (Pourel de Hatrize, 1650; Restaut, 1730; Vallart, 1744), ou article mitoyen (Buffier, 1705). Elle est enfin rejetée par Girard et Beauzée comme un artefact produit par l'application au français du modèle de la déclinaison latine.

la généricité

Un des problèmes sur lequel se concentre longtemps la réflexion des grammairiens est celui des conditions permettant l'interprétation générique des GN introduits par *le* et *les*. Certains auteurs (Buffier, Restaut) soulignent le rôle de l'attribut, c'est-à-dire ici du prédicat, et des expansions nominales dans le calcul de la référence :

• si l'attribut ou les modificatifs⁴ (c'est-à-dire en l'occurrence les adjectifs, ou les relatives, ou tout autre modifieur) convient à toute l'espèce, alors la phrase reçoit une interprétation générique. Si, en revanche, ils ne conviennent qu'à certains individus de l'espèce, ou à un seul, c'est l'interprétation spécifique qui est valide.

L'identification du référent visé par le nom précédé de l'article implique la prise en compte de la totalité de l'énoncé. Identifier les référents visés par le nom n'est pas autre chose qu'identifier les individus pour lesquels l'énoncé est vrai, ceux auxquels l'attribut « convient ».

Pour ces mêmes auteurs le nom déterminé par *les* désigne plusieurs individus singuliers, et non une classe entière.

En revanche pour les auteurs de la deuxième moitié du 18^e siècle, le problème est posé dans des termes différents : l'article défini a une valeur fondamentale et une seule : il indique que le N déterminé s'applique (réfère) à un seul individu, il est précisément le signe que le N désigne un *individu*. Les autres valeurs, l'interprétation générique, les valeurs du pluriel, sont produites par un calcul à partir de celle-là.

^{4.} Le terme (et la notion qui lui correspond) est une invention de Buffier. Il peut désigner notamment tout élément qui accompagne le nom ou le verbe, considérés comme les éléments essentiels de la phrase, qu'il s'agisse d'un constituant facultatif (un adjectif par exemple), ou obligatoire (un complément du verbe).

Ainsi pour Beauzée, l'article *le, la, les* est purement *indicatif*, parce qu'il ne fait qu'avertir qu'il s'agit d'individus, et que l'abstraction qu'en fait par lui-même le nom appellatif n'a pas lieu dans le cas présent.

S'il s'agit d'un prédicat universel, alors l'expression nominale désigne l'ensemble de l'espèce. L'énoncé reçoit une interprétation générique. C'est le cas prototypiquement avec un énoncé comme *l'homme est mortel*.

• s'il s'agit d'un prédicat accidentel, l'étendue du nom n'est plus prise dans toute sa latitude. L'expression nominale désigne selon les cas un où plusieurs individus, mais pas toute la classe. L'exemple analysé par Beauzée est très intéressant. Il s'agit de l'énoncé *les hommes sont méchants*. Pour l'Encyclopédiste, le prédicat « méchant », n'est pas un prédicat universel, parce qu'il n'est pas vrai que tous les hommes sont méchants. Donc, dans un tel énoncé, *les hommes*, ne désigne pas la totalité de l'espèce. Autrement dit, la valeur du déterminant (en tant que quantificateur), est liées aux conditions dans lesquelles la proposition est vraie.

Pour Du Marsais, *le*, *la*, *les*, permettent de désigner un individu réel, comme *le roi*, ou un individu métaphysique, c'est-à-dire que les sens ne peuvent percevoir, comme *la vérité*. La distinction renvoie apparemment à une distinction entre concret et abstrait. L'habilité de Du Marsais consiste à faire figurer également dans cette seconde catégorie les emplois ou le nom précédé de l'article renvoie à la totalité d'une classe d'objets.

les limites de la catégorie

La reconnaissance de l'article comme une partie du discours autonome n'est pas donnée d'emblée. La doctrine des grammairiens oscille au cours du 16eme siècle entre deux positions :

• faire de l'article une neuvième partie du discours (les grammaires latines n'en comportent que huit). C'est la position adoptée par Palsgrave (1530), Meigret (1550), Pillot (1550), Etienne (1557), Cauchie (1570).

• ou reproduire à l'identique le modèle latin : Sylvius (1531), Garnier (1558), Bosquet (1568).

La première solution se généralise au siècle suivant, non sans, parfois, de tardives hésitations comme chez Chifflet (1659) qui regroupe dans un même chapitre les remarques consacrées au nom et à l'article.

La description morphologique qui devient canonique jusqu'au début du 18^e siècle distingue deux sous-catégories, désignées par les termes d'article défini et d'article indéfini, et que l'on peut interpréter comme le résultat du transfert du modèle de la déclinaison, emprunté à la tradition latine. Elle constitue ce que nous avons appelé la 'théorie standard' de l'article et aboutit chez certains auteurs à des tableaux complexes où figurent jusqu'à cinq paradigmes (Veiras d'Allais, 1681; La Touche, 1696; Vallart, 1744).

l'article défini

		masculin	féminin
	nominatif	le	la
singulier	/accusatif		
	génitif / ablatif	du	de la
	datif	au	à la
pluriel	nominatif	les	
	/accusatif		
	génitif /	des	
	ablatif		
	datif	aux	

l'article indéfini

nominatif	(Pierre)
/accusatif	
génitif / ablatif	de (Pierre)
datif	à (Pierre)

L'identification de un/une comme article est un autre de ces problèmes en débat sur le long terme : cette forme est considérée comme un article dès le début du 17eme siècle par Maupas⁵. C'est ce qu'il appelle la note d'unité. Mais il n'a pas selon lui de pluriel. Dans l'ensemble du chapitre qu'il consacre à l'article, des est toujours interprété comme un génitif du défini pluriel. Les auteurs de la GGR adoptent sur ce point une solution originale: un/une/des constituent selon eux le paradigme de l'article indéfini. Ils ne sont pas les premiers à donner des comme le pluriel de un/une. Cette observation figure déjà dans le tableau des formes donné par Jean Masset (1606), mais sa mention n'est accompagnée d'aucune justification ou discussion particulières. Les Messieurs développent en revanche une argumentation précise sur des bases distributionnelles en faveur de la parenté entre le singulier un et le pluriel des qui exclut l'interprétation de la forme comme un génitif du défini. Mais la tendance qui se généralise au cours du 18^{ème} siècle, revient à contester l'identification de un/une comme article, distinct du numéral (Régnier, Girard, Dumarsais, Beauzée).

La discussion sur l'étendue de la catégorie et le nombre des articles traverse toute la période. Une des dimensions essentielles de ce débat concerne l'intégration de l'article dans la catégorie plus vaste des déterminants (Auroux 1992c, Delesalle 1992) à partir de l'analyse sémantique initiée par Port-Royal.

Les auteurs notent que le resserrement de l'étendue d'une idée peut être obtenu non seulement par l'ajout d'une idée distincte et déterminée mais également par celui d'une idée indistincte et indéterminée de partie comme dans « quelque triangle » (Arnaud et Nicole 1683 : I, 6 : 52). C'est à cette fonction que l'article d'abord, la classe des déterminants ensuite, sera identifiée par Dumarsais puis Beauzée .

^{5.} Il n'est pas le premier à le faire non plus. Robert Etienne signalait (1557) l'usage de un/une comme article. Il semble hésiter toutefois à considérer cette forme comme relevant d'une classe d'article distincte. Jean Masset adopte une position comparable. Il en propose une déclinaison à côté de celle de l'article défini, mais le qualifie d'article impropre.

Chez Beauzée, la relation entre compréhension et étendue prend la forme de ce que la tradition identifie comme loi de Port-Royal: « la compréhension <des> Noms et la latitude de leur étendue sont, si je puis dire, en raison inverse l'une de l'autre ; parce que (...) moins il entre d'idées partielles dans la compréhension, plus il y a d'individus auxquels on peut appliquer l'idée générale; & qu'au contraire plus la compréhension renferme d'idées partielles, moins il y a d'individus auxquelles elle puisse s'appliquer » (1767 : I, 239). Auroux a fait remarquer (1993 : 107 sq.) que Beauzée introduit des changements importants dans la formulation de cette loi depuis sa première formulation dans les ouvrages des Messieurs. Il distingue en effet l'étendue de la signification, ou degré d'étendue, c'est-àdire la quantité d'individus à laquelle est appliqué actuellement un Nom donné (i.e. dans un emploi discursif donné), et la latitude d'étendue, celle à laquelle il *peut convenir*. Cette distinction permet de préciser l'application de la loi: c'est la latitude d'étendue qui est dans une relation de proportionnalité avec la compréhension (non le degré d'étendue). Il est en outre l'auteur de la formulation mathématique de cette relation donnée comme un rapport de proportion. Enfin, l'étendue n'est plus considérée comme l'ensemble des idées subordonnées, des sujets dont l'idée peut être un prédicat, mais comme une quantité plus ou moins grande d'individus. Il propose ainsi après Dumarsais de distinguer entre les adjectifs physiques propres à ajouter une idée à la compréhension du nom, et la classe des articles, comportant elle-même plusieurs subdivisions, qui « indiquent positivement l'application du nom aux individus auxquels il peut convenir dans les circonstances actuelles. » (Beauzée, 1767, t1, 304), et contribuent en cela à régler leur extension. Ainsi se trouve délimiter d'un côté la catégorie de l'adjectif, et celle des déterminants (Auroux, 1992 ; Delesalle, 1992).

Nous avons consacré plusieurs articles à différents aspects de la théorie dont nous venons de rappeler les grandes lignes. L'introduction de cette série d'inventions pose en effet un certain nombre de problèmes intéressants : l'articulation avec la problématique traditionnelle, héritée de Priscien, du classement des substantifs ; celle de leur stabilisation et de leur inscription dans la connaissance commune sous la forme d'innovation, notamment dans le corpus des grammaires générales tardives, où l'on peut voir que le débat sur l'extension de la catégorie et celui sur l'interprétation des énoncés génériques demeure remarquablement vif.

sémantique nominale

D'autres aspects de la théorie sémantique de Port-Royal n'ont pas rencontré un écho comparable chez leurs successeurs, et rattache à l'inverse ce texte *fondateur* par bien des aspects, au passé médiéval de la discipline. C'est le cas nous semble-t-il exemplairement de la théorie de l'adjectif et de la connotation, ou se marque l'influence de la logique ockamienne.

Une des dimensions les plus intéressantes du problème tient au choix des termes : connotation vient de la tradition logique, mais l'expression de signification confuse, que l'on trouve également dans le chapitre consacré à la distinction du substantif et de l'adjectif relève d'un tout autre univers conceptuel. Dans la LAP, les concepts d'idées distinctes et d'idées confuses ont une origine clairement cartésienne. Et la question de la confusion des idées sensibles est un des points abordés dans les Quatrièmes objections soulevées par Arnauld, aux Méditations métaphysiques de Descartes, et dans les Réponses formulées par ce dernier⁶. Au fond, ce que l'on constate dans la reprise de cette analyse ancienne par les Messieurs, est un fait de discours suivant lequel le terme de connotation est mis en équivalence, et finalement remplacé, dans la plupart de ses emplois, par l'expression d'origine cartésienne de signification (ou d'idée) confuse. On peut penser que, par là, les Messieurs rattachent la théorie médiévale de la signification de l'adjectif,

⁶ Ce point est bien documenté : J-C. Pariente (1985) a montré que la théorie des incidentes et l'analyse des termes complexes dans Port-Royal avait son origine dans la théorie de la confusion des idées sensibles exposée par l'auteur des *Méditations*.

qui en effet ne sera pas reprise par les auteurs de grammaire générale des $17^{\rm e}$ et $18^{\rm e}$ siècles, à d'autres aspects de leur théorie sémantique, notamment à leur théorie de la détermination nominale et à la logique des idées.

3. DISCIPLINARISATION

Le système scolaire joue un rôle essentiel dans le processus de transmission des savoirs linguistiques. La forme que ceux-ci prennent dans le texte du savoir transmis par l'école, est un des aspects essentiels des processus de réception auquel nous avons consacré plusieurs études. Le travail de scolarisation auquel sont soumis les savoirs ne doit pas être regardé comme la simple vulgarisation d'une théorie savante. La transmission par l'école ne se fait qu'au prix d'une mise en discours qui implique toujours une ré-organisation, une reconstruction, une ré-élaboration des savoirs préalablement produits. Et en retour, la transmission des savoirs, parce qu'elle implique leur disciplinarisation, pèse sur les conditions de leur production.

Nous avons consacré plusieurs études à la réception des théories de la grammaire générale à l'école : dans le domaine des théories syntaxiques et de l'élaboration d'une terminologie stabilisée au début du 20^e siècle ; et dans celui de l'analyse du temps dans le cadre des écoles centrales.

De la période révolutionnaire jusqu'au début du 20^e siècle, la grammaire générale, non sans connaître de nombreuses et profondes évolutions, constitue la matrice à partir de laquelle s'élabore la doctrine

grammaticale enseignée dans les écoles. La grammaire scolaire qui se développe en France à partir de la fin du 18^e siècle doit être regardée comme un « courant grammatical spécifique » développant, surtout à partir de 1820, une « théorie syntaxique originale » (1977 : 26). Elle repose notamment sur une théorie complexe des fonctions qui s'est élaborée dans une indépendance relative à l'égard des grammaires savantes, et en relation directe avec le projet pédagogique auquel elle tente de répondre : apprendre l'orthographe à « tous les petits Français... ».

La construction de ce que l'on pourrait appeler le paradigme de la grammaire scolaire est entièrement liée à la nécessité de transmettre les outils qui permettent de maîtriser les règles de l'orthographe grammaticale. La visée pédagogique (Chervel propose de voir la grammaire scolaire du 19^e siècle comme une pédagogie de l'orthographe) est à l'origine de sa relative autonomie à l'égard des grammaires savantes contemporaines, et de l'élaboration d'une théorie des fonctions originale. Relative seulement. Le corps de la doctrine diffusée par Noël et Chapsal est en effet essentiellement constitué des concepts de l'analyse logique de la proposition et de la syntaxe du complément développés au 18^e siècle par les auteurs de grammaire générale. Tout au long du 19^e siècle, grammaires générales tardives reprenant l'essentiel des théories de la grammaire du 18^e siècle mais intégrant souvent des éléments de comparaison avec d'autres langues, et grammaires scolaires qui développent une classification des fonctions syntaxiques de plus en plus complexe et foisonnante, mènent une vie parallèle. Ce n'est qu'au début du 20^e siècle que l'influence de la grammaire générale dans le système scolaire est remise en cause, à partir notamment de la mise ne place de la première nomenclature officielle de 1910.

L'établissement de la nomenclature a donné lieu à de nombreux débats dont font état les rapports présentés successivement par C. Maquet (1908) puis par C. Maquet et F. Brunot (1909), dans lesquels les auteurs rendent compte du travail de la commission et des propositions de décisions adressées au ministre. Dans le rapport présenté par C. Maquet en 1908, il

apparaît clairement que le choix des termes est un choix de doctrine grammaticale. La commission ne définit pas positivement les orientations théoriques qui la guident en matière de grammaire, mais elle le fait au moins négativement. La grammaire dont la nouvelle nomenclature doit constituer le fondement "ne saurait s'embarrasser plus longtemps de théories abstraites et de classements *philosophiques* (nous soulignons)". Le mot réfère, dans les textes de cette période, à la grammaire issue de Port-Royal et des Idéologues, toujours jugée sévèrement par F.Brunot, fondement de la *première grammaire scolaire*⁷, (celle de Noël et Chapsal) dont les travaux d'A. Chervel ont montré la profonde influence tout au long du 19e siècle. La critique des conceptions linguistiques de la Grammaire Générale est une constante de l'œuvre de F. Brunot.

La publication de la nomenclature officielle de 1910 a obligé les auteurs de manuels à se conformer à un certain nombre de décisions terminologiques, et à modifier la théorie enseignée, essentiellement dans le domaine de l'analyse de la proposition et dans celui de l'étude des compléments du verbe. L'objectif des promoteurs de la nouvelle terminologie était de faire disparaître de l'enseignement grammatical l'analyse 'classique' de la proposition comme formule linguistique du jugement. L'observation des grammaires dont la publication a suivi immédiatement celle du texte officiel montre que ces transformations sont moins radicales qu'on aurait pu le croire, et que souvent, sous le métalangage nouvellement imposé, la théorie ancienne constitue encore le cadre de référence conceptuel.

Deux traits du discours grammatical dans le domaine central de la théorie syntaxique paraissent saillants. L'abandon de la théorie classique de la proposition issue de la Grammaire Générale, transposée dans la grammaire scolaire par Noël et Chapsal (la première grammaire scolaire), ne se fait pas, dans de nombreux cas, sans ce qui apparaît comme des tentatives

⁷ L'expression est d'A. Chervel, et désigne la grammaire de Noël et Chapsal fondée sur la grammaire générale, et qui sera la grammaire de l'enseignement à partir des années 1820 jusqu'à la fin du siècle.

de compromis. L'introduction de la nouvelle terminologie ne conduit pas toujours, comme l'espéraient les concepteurs, à l'abandon de la théorie classique de la proposition, mais parfois seulement à ce qui se présente comme une sorte de traduction du discours classique dans un discours organisé autour de *termes* différents. Cette traduction peut s'accompagner de coupes plus ou moins étendues. Mais au fond, tout se passe comme si les grammairiens soumis à des obligations formelles dans le choix des termes, tentaient de sauver les pans de théorie compatibles avec ces contraintes, moyennant des gauchissements limités.

Dans le domaine des compléments, la doctrine scolaire tarde à s'unifier. Le complément d'objet et le complément circonstanciel apparaissent dans tous les manuels, mais dans des dispositifs qui peuvent être assez différents. A côté de grammairiens qui fondent leur exposé sur une théorie de la transitivité, et opposent donc deux catégories fondamentales, les compléments d'objet et les compléments circonstanciels, en figurent d'autres qui mettent en œuvre avec fidélité le classement officiel et rangent les compléments circonstanciels dans l'ensemble plus vaste des compléments indirects.

La question de l'enseignement de la grammaire générale a fait l'objet de plusieurs études (Brunot 1913 ; Hordé & Désirat 1981, 1982 ; Shlieben-Lange 1986 ; Schwartz-Déchery 1981) qui se sont surtout efforcées de montrer quels en étaient les enjeux, comment le projet en a été conçu par les promoteurs de la loi de brumaire, an IV, comment il s'est monnayé aux prises avec le réel des élèves, compte tenu de leurs compétences, des attentes du corps social, et de ce qu'étaient la formation et les compétences des enseignants eux-mêmes. Ces études s'appuient notamment sur l'examen des documents rassemblés au cours d'une enquête conduite par le comité de l'instruction publique de l'an IV sur les conditions, les difficultés, les succès éventuellement de l'enseignement de la grammaire générale. Il s'agit de circulaires réglementaires émises par le ministère et de tout un ensemble de

documents adressés par les professeurs à la demande de ce dernier, censés donner une image précise de ce qu'était leur enseignement : fiches dans lesquelles les professeurs se présentent, plans de cours, cahiers de cours, sujets d'examen, etc.

Nous nous sommes intéressé à l'aspect épistémologique de la question, en examinant la théorie des temps principalement dans deux types de documents : les cahiers de cours conservés aux archives nationales que certains des professeurs ont adressés en réponse à l'enquête, (ceux du moins qui présentent un chapitre consacré à la théorie de temps), et les ouvrages publiés un peu plus tard par certains de ces professeurs.

4. ANALYSE DU DISCOURS GRAMMAIRIEN

Le discours grammairien, dans sa matérialité, a une histoire. Trois de ses formes constitutives doivent être particulièrement prises en compte : les exemples, les règles, la terminologie. Nous nous sommes proposé de regarder de près comment, sur le long terme, les grammaires traitent le problème de la représentation des données de la langue objet (Fournier, 2007a), celui de la régularité et de la généralité à travers la formulation de règles, et celui de la fabrication et de la stabilisation d'une terminologie.

Formes du discours grammairien :

les termes

La fabrication de termes pour étiqueter les concepts est un fait de discours. Comme nous l'indiquions plus haut la connexion des concepts et des termes qui les identifient n'est pas univoque. L'émergence, l'élaboration des concepts, et l'apparition des termes qui les désignent, et qui dans une certaine mesure en stabilise le contenu, sont deux phénomènes distincts. Plusieurs de nos travaux se sont attaché à décrire ces mécanismes

complexes dans plusieurs secteurs de la réflexion grammaticales : le partitif, la circulation et la discussion du nom des temps, l'identification de l'aspectualité). La question de l'aspect est à cet égard exemplaire.

Jusqu'à une date récente, l'apparition du terme (et de la notion) dans le domaine français était attribuée à Reiff (1829) dans sa traduction de la grammaire russe de Greč, concept qui s'imposait pour l'étude du verbe russe comme de toute langue slave. Il est traduit ensuite par Zeitart, et Curtius l'applique à l'étude du verbe grec. L'aspectualité est alors manifestement considérée par les contemporains comme une spécificité du verbe slave, et elle leur semble jouer un rôle marginal en français. C'est ce qu'écrit par exemple Vendryes (Le langage, 1923) : « le français n'est (...) pas inapte à l'expression de l'aspect, puisqu'il trouve le moyen de la faire dés qu'il en ressent le besoin. Seulement l'aspect n'est pas en français une catégorie grammaticale régulière » ; et Brunot en 1922 dans La pensée et la Langue va au fond dans le même sens : « sans avoir l'importance qu'elle a dans d'autres langues, l'indication de l'aspect contribue en français à l'indication de la date, à l'expression du temps ». Voilà, dans ces grandes lignes, l'histoire telle qu'elle est racontée par H. Bonnard dans l'article « aspect » du Grand Larousse de la Langue Française, et qui représente assez bien alors les idées sur cette question partagées par la communauté des linguistes de langue française.

Nous devons à Sylvain Auroux (1986a) l'identification d'un emploi plus ancien (1818) chez Michel de Neuville, grammairien qui n'avait fait jusque là l'objet d'aucune étude, auteur cependant de onze articles publiés dans les *Annales de Grammaire* à partir de 1818, et surtout d'une *Grammaire transcendante* publiée en 1828. On voit d'emblée l'intérêt de cette découverte. Elle ne permet pas seulement d'affiner ponctuellement la connaissance de l'histoire d'un concept en faisant reculer de quelques années la date de son apparition. Elle modifie profondément le scénario de

⁸ Sur la construction de la notion d'aspect dans les grammaires russes, voir le livre de Sylvie Archaimbault, *Préhistoire de l'aspect verbal* (1999).

son élaboration et permet d'établir que l'apparition de cette notion n'est pas seulement liée, comme on le croyait, à l'importation d'un concept issu de l'étude des langues slaves, mais qu'il y a eu une genèse française du concept. Dès lors un problème historique et épistémologique se pose dont les différentes facettes nous paraissent être les suivantes :

- il est manifeste que cette invention de la notion par un grammairien français a été oubliée, ou occultée, et que la représentation que les linguistes se sont donnée (à partir de quand, à la faveur de quel mécanisme?) de l'origine de la notion d'aspect, et de sa construction elle-même est celle d'un emprunt à la slavistique.
- il est manifeste également que l'invention de la notion par Michel n'est pas un trait de génie isolé, l'intuition sans lendemain d'un précurseur inspiré. Les théories de Michel sont articulées de façon précise avec celles dont nous avons suivi le développement depuis le milieu du 18^{ème} siècle, et la notion de précurseur dans le domaine de l'histoire des idées, des représentations ou des théories ne présente pas beaucoup d'intérêt. Son usage est en quelque sorte contradictoire avec le projet historique lui même et revient à s'interdire de trouver une explication à la succession des faits.
- or sur le plan des faits eux-mêmes, il faut également prendre en compte :
- i) l'identité des termes utilisés par Reiff et Michel, et le fait qu'ils renvoient à des faits linguistiques du même genre. Néanmoins, on pourrait se borner à considérer que Reiff ne fait que trouver un équivalent français du mot russe *vid* de même sens.
- ii) la proximité des dates, 1818 et 1829, qui fait douter que le hasard seul explique le choix du même terme par deux auteurs différents,

Ce dernier point soulève une question classique en histoire des sciences. L'invention, la découverte, sont des processus. Dès qu'on les contextualisent, ils tendent à se diluer dans une chaîne de causes et d'influences, d'étapes préliminaires, de telle sorte qu'un concept comme celui d'aspect peut paraître en circulation sous des modalités diverses avant

d'être identifié et délimité comme tel, à partir notamment d'une étiquette terminologique précise. Si l'identification du seuil à partir duquel le concept prend une forme stabilisée est une des tâches de l'historien, il n'est pas moins intéressant de comprendre ce qui rend possible, dans la période précédente, dans les travaux antérieurs, l'accès à ce seuil.

On rencontre donc, dans l'œuvre un peu atypique de Michel de Neuville, l'expression de contenus de connaissance que l'on peut identifier à ce que plusieurs linguistes du 20ème siècle rangent sous la catégorie de l'aspect. Mais ces noyaux de théorisation sont dispersés chez lui dans plusieurs rubriques différentes, en l'occurrence au moins deux :

- l'opposition sécant / non sécant (alias situatif/ transitif) dans la catégorie de ce qu'il nomme l'*aspect*
- l'opposition inchoatif / terminatif (alias initialitif / finitif) dans celle des *degrés*.

D'autres valeurs sont identifiées dans le champ de l'énonciation.

Dans le premier cas, celui de l'aspect, nous n'identifions pas d'invention à proprement parler sur le plan conceptuel. Les phénomènes décrits par Michel figurent déjà chez Maupas par exemple. Mais on note l'introduction du terme *aspect* que la linguistique des 19^e et 20^e siècles appliquera aux mêmes phénomènes, ou à des phénomènes apparentés. Dans le second, en revanche, celui de l'énonciation, nous rencontrons notamment des analyses de la valeur du passé simple et du passé composé, et des différentes valeurs du passé composé, qui, quoique en relation avec le corps de définitions et d'analyses de la grammaire générale du 18^e siècle, sont véritablement innovantes. La question des inventions imputables à Michel se situe donc sur deux plans différents et non sur le seul plan de la préhistoire de l'aspect verbal :

• à propos de l'aspect verbal : l'introduction du terme est susceptible de stabiliser une nébuleuse de concepts et d'analyses qui circulent dans les grammaires françaises, sous des formes et selon des degrés de formalisation

très divers depuis au moins le début du 17^e siècle. Il resterait alors à démontrer que c'est cette introduction du terme et non celle de Reiff qui opère cette stabilisation. Notre connaissance de la réception des grammaires générales les plus tardives, et de l'influence qu'elles ont pu exercer par exemple sur l'œuvre d'auteurs comme Brunot et Guillaume ne nous permet pas encore de démêler ce point. C'est là un secteur du corpus relativement mal connu, dont nous nous proposons l'exploration dans les années à venir. Si l'hypothèse d'une transmission du concept d'aspect de la grammaire générale à la linguistique du 20^e siècle, et donc de l'invention du terme par Michel était vérifiée, il faudra s'interroger sur les causes de l'oubli dans lequel il a été tenu.

• à propos des concepts énonciatifs, le problème est très semblable. La proximité avec un certain nombre d'analyses récentes ou contemporaines est plutôt troublante. Proximité qui laisserait penser que la réception des derniers travaux de grammaire générale chez les grammairiens et les linguistes du début du 20^e siècle n'a pas été celle dont témoignent les condamnations répétées pour logicisme, ou obscurité que l'on peut lire par exemple dans de nombreux ouvrages de Brunot (cf. par exemple son *Histoire de la Langue Française*), dont une partie de l'œuvre fait effort pour signifier une rupture, qui se veut refondatrice, avec la Grammaire Générale.

les règles

Les règles prennent dans les grammaires des formes discursives variées (la simple présentation des déclinaisons du nom ou de l'article, ou des conjugaisons du verbe correspond à l'énoncé de règles d'emploi ou de formation).

Au sein de cette relative diversité, les énoncés présentant une *modalité* du type

on doit employer la forme x dans le contexte y,

ne sont, au fond, pas si fréquentes. Elles sont d'autant plus intéressantes. Particulièrement intéressante est également *l'invention* de telles règles, et les discussions ou les aménagements dont elles peuvent être l'objet sur le long terme. Cette problématique sera au centre d'un programme transversal inscrit au prochain quadriennal de l'UMR 7597. Nous envisageons de conduire cette étude, comme nous l'avions fait pour l'exemple, en comparant le statut, la forme discursive, la circulation des règles dans des corpus issus de traditions différentes.

Nous développons dans ce qui suit quelques réflexions exploratoires de ce champ de recherche étayées par l'examen de deux règles exemplaires : la règle des 24h., à laquelle j'ai consacré plusieurs publications, puis la règle relative à l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir* dont nous proposerons une étude plus étendue dans un corpus de grammaires des $17^{\rm e}$ et $18^{\rm e}$ siècles.

Dans les deux cas, le point de départ de la réflexion est l'historicité de ces objets discursifs : elles circulent dans les grammaires pendant une longue période (plusieurs siècles), subissent des transformations, et ont fait l'objet de la part des historiens (de la langue, ou des théories) d'interprétations diverses. C'est cette dimension *historique* que nous proposons d'interroger.

Eléments de définition

Toutes les grammaires comportent des énoncés que l'on appelle 'règles', qui constituent un de leurs ingrédients élémentaires. Qu'est-ce donc qu'une règle? On peut appeler *règle* la forme discursive que prend dans une grammaire, l'expression d'une *norme*. Une *norme* est un type de proposition que l'on peut paraphraser par un énoncé introduit par *devoir* ou toute autre modalité de même sens, qui marque que l'énoncé n'est pas simplement descriptif, et n'indique pas simplement ce qui *est*, mais ce qui *doit être*.

Prenons l'exemple de la formulation de la règle des vingt-quatre heures dans la *GGR*. Ce texte, comme on sait, se préoccupe peu, de par son

projet même, de prescription en français, or on y lit ceci à propos de l'usage du passé simple et du passé composé :

j'écrivis, j'allai etc. « ne se dit **proprement** (nous soulignons) que d'vn temps qui soit au moins éloigné d'vn jour de celuy auquel nous parlons. Car on dit bien par exemple; j'écrivis hier, mais non pas, j'écrivis ce matin, ni j'écrivis cette nuit; au lieu dequoy il faut dire, j'ay écrit ce matin, j'ay écrit cette nuit, &c. Nostre Langue est si exacte dans la proprieté des expressions, qu'elle ne souffre aucune exception en cecy, quoy que les Espagnols & les Italiens confondent quelquefois ces deux preterits, les prenant l'vn pour l'autre (GGR, 1660, p. 104)

Ces modalités semblent délimiter ce qui est *constitutif* du français par différence avec ce que l'on observe dans les langues voisines comme l'italien et l'espagnol, plutôt que tracer les frontières du bien dire.

Les fautes contre cette règle qui sont alléguées par les grammairiens sont en effet généralement imputées à des étrangers :

cf par exemple Henri Estienne (1569):

Ce non obstant je penserais faire tort aux étrangers qui font profession de parler bon français, si je ne les avertissais que c'est ici l'endroit par lequel ils sont le plus aisément découvert, principalement par ceux qui les veulent épier au passage. Car c'est grand cas que de cent à grand peine s'en trouvera il dix qui ne heurtent voire achoppent à cette différence de nos deux prétérits comme à une pierre qui serait au milieu de leur chemin. Et qui plus est sitôt qu'on leur aura donné la main pour se relever, on les y verra retomber. Je le sais pour avoir fréquenté avec plusieurs sortes d'étrangers, gens de bon esprit et de bon jugement, lesquels au demeurant se tenaient si bien clos et couverts en leurs devis, que pour un peu de temps ils pouvaient passer pour Français : mais depuis qu'ils venaient à raconter quelque fait, c'était la pitié. Car d'un homme qui fût venu parlé à eux depuis un demi quart d'heure, voir depuis une minute de temps, ils eussent dit, il vint ici, il parla à moi, je lui dis. Au lieu de il est venu ici, il a parlé à moi, je lui ai dit. (p. 54)

ou Chifflet:

« Les Espagnols, qui apprennent nostre langue, abusent facilement du Prétérit Défini : parce qu'en leur langue on le peut fort bien employer, en parlant du mesme jour auquel a esté fait ce que l'on raconte. Car ils disent ; *Yo comi est mañana en casa de mi amigo. Ie disnay ce matin chez vn de mes amis ».* (op. cit., p. 87)

Il conviendrait donc de distinguer comme le propose Auroux (1991b, 1998), entre deux types de normes exprimées par les règles :

les normes morales : qui énoncent ce qui doit être relativement à une valeur. Dans le domaine grammatical, il s'agirait de règles qui énoncent comment bien parler, qui distinguent le bon et le mauvais usage.

les normes techniques: qui correspondent à un ensemble d'instructions auxquelles on doit se conformer pour réaliser une tâche, et qui dans le domaine de la langue, définissent ce qui est *constitutif* d'un système linguistique.

Toute la question est de savoir comment s'articulent ces deux aspects de la normativité dans le discours des grammairiens.

L'observation suivante, également tirée de la GGR, ressortirait ainsi simultanément aux deux catégories : à propos du problème de l'emploi de *être* comme auxiliaire, les Messieurs passent naturellement du tracé de ce qu'est le français par différence avec d'autres langues (l'allemand, l'italien, l'espagnol) à celui des limites de la langue commune par exclusion d'une de ses variétés (le français parlé en Wallonie) :

Le verbe *estre*, de mesme prend ces mesmes temps d'avoir, & de son participe *esté*, *j'ay esté*, *j'avois esté*, &c. En quoy nostre Langue est différente des autres ; les Allemands, les Italiens, & les Espagnols faisant le verbe estre auxilaire de lui même dans ces temps-là. Car ils disent, *sono statto*, *je suis esté*. Ce qu'imitent les Wallons qui parlent mal françois. (GGR, 1660, p. 128)

Mais sur ce plan, le cas de la règle des 24h est difficile à trancher sur le long terme : les formulations qui se succèdent entre le 16 et le 18^e siècle ne sont pas toutes identiques sémantiquement : certaines fournissent des critères référentiels, comme la version de Port-Royal, d'autres des critères plutôt aspectuo-énonciatifs (comme celles de Maupas, mais c'est aussi le cas chez Régnier Desmarais, Girard,...).

On peut corréler ces différences à un ensemble de facteurs :

- l'évolution des usages dans le temps
- la diversité des hypothèses formulées par les grammairiens (critère référentiel ou aspectuo-énonciatif)
- celle des statuts de la règle : énonçant une norme morale ou technique

Par ailleurs, on ne peut pas exclure que la formulation que l'on trouve dans la GGR, et qui est commune à un grand nombre de textes grammaticaux de l'âge classique, n'ait pas aussi pesé sur l'usage. On note en effet que Chifflet enregistre libéralement la possibilité d'énoncés comme *Hier j'ai bien dîsné*. Pourtant le principe de la nuit entre deux est assez scrupuleusement suivi par Mme de Sévigné dans ses *Lettres*, et il incite Corneille à tenir compte des remarques des Académiciens dans leurs *Sentiments sur le Cid* (1638) en réécrivant un certain nombre de passé simple du *Cid* qui paraissent autant de preuves de transgression de l'unité de temps.

La nature d'une règle peut changer d'un texte à l'autre, d'une époque à l'autre, et passer de l'expression d'une norme morale à celle d'une norme technique. Ainsi on peut débattre de l'interprétation historique qu'il convient de donner de son impact sur le français classique. L'application mécanique du critère référentiel est la cause selon Weinrich de la disparition du passé simple en français : cette mauvaise règle, mal formulée, fondée sur un critère référentiel absurde, artificielle donc, aurait bouleversé l'équilibre naturel en français entre les temps du *monde commenté* et les temps du *monde raconté*. Tandis que Damourette et Pichon se bornaient en 1936 à enregistrer le débat chez les grammairiens classiques sur la nature du critère impliqué dans la répartition des emplois des deux prétérits.

La règle des 24h n'existe donc pas. Il n'y a que des états différents de la règle, dans des textes différents, pris dans des contextes différents, et soulevant, au cours d'une période donnée, un faisceau d'enjeux divers, régulation/prescription; description; généralisation, etc.

La règle d'accord du participe passé

Mon deuxième exemple est celui de la règle relative à l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir*. C'est un cas emblématique de ce que sont les règles dans les grammaires de l'âge classique, des enjeux qu'elles soulèvent, et de l'interprétation historique que l'on a pu en donner. Emblématique d'abord du fait de sa longévité. Les faits identifiés et traités

de façon homogène sur le long terme ne sont pas si nombreux. Mais surtout par la place qu'elle occupe dans l'imaginaire linguistique et orthographique des Français. A. Chervel⁹ montre comment à partir du 19^e siècle l'ensemble de la doctrine grammaticale de la grammaire scolaire s'élabore à partir du problème que posent sa formulation et son enseignement. Sa thèse tient essentiellement dans cette idée « jusque vers 1750 non seulement la règle générale, mais même les exceptions à cette règle sont fondées sur l'usage oral » (Chervel 1977 : 44). Nous en rappelons les points essentiels.

L'usage oral marque l'opposition singulier / pluriel par l'opposition des voyelles brèves et des voyelles longues (dans le cas des mots à finale vocalique au singulier, donc particulièrement dans le cas des participes). La règle de l'accord du participe passé est donc une règle dont le fondement est phonétique : on entend la variation morphologique marquée par l'allongement de la voyelle chaque fois que le participe s'accorde au pluriel ou au féminin, dans tous les cas, et non pas seulement dans le cas des participes à finale consonantique comme ceux des verbes *mettre*, *faire*, *prendre*...

Or cet usage est marqué sociolinguistiquement. Ce n'est pas l'usage du peuple, c'est celui des milieux aristocratiques et de la bonne bourgeoisie. Les enfants du peuple, et ceux de la petite bourgeoisie doivent apprendre en revanche, sans support oral, le marquage des pluriels et la présence des consonnes finales dans des mots comme *temps* ou *corps*.

Le XVIIIe siècle correspond à un moment de l'histoire du français qui voit se creuser irrémédiablement un écart entre la langue orale et la langue écrite à la faveur des bouleversements sociopolitiques de la fin du siècle qui portent aux affaires des milieux jusque là exclus des cercles du pouvoir, et soucieux d'adopter la langue de ceux qui les occupaient jusque-là. C'est cette conjonction de facteurs qui va rendre nécessaire, à partir du moment aussi où l'entreprise scolaire se généralise, la formulation d'un certain nombre de règles orthographiques sur des bases grammaticales.

71

⁹ Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français... Paris, Payot, 1977.

La règle de l'accord du participe passé est à cet égard exemplaire. Il suffisait jusque vers 1750 de se fier à son oreille, mais elle change de nature à ce moment : les grammairiens, selon le mot de Chervel, placent l'accord sur une base syntaxique, bouleversant ainsi les fondements même de l'orthographe française qui sur ce point ne mettait en jeu qu'une banale correspondance phono-grahique, et conférant à la notion de régime direct une place centrale dans la grammaire scolaire qui s'édifie à partir de ce moment, et induire toute une syntaxe des fonctions.

Chervel, comme Weinrich pour la règle des 24h., parle également de règle *artificielle* dès l'instant où elle n'épouse pas (ou plus) le fonctionnement 'naturel' de la langue.

L'argument phonétique postulant un fonctionnement naturel de la règle avant le 18^e siècle peut recevoir un nouvel éclairage à la faveur des travaux récents d'Yves-Charles Morin sur l'allongement des voyelles finales en français du 16^e siècle et en français classique (communication au Congrès Mondial de Linguistique Française). J'indique brièvement les points directement utiles à mon propos :

- Morin note que dans l'ancienne langue, l'effacement du [s] final dans les formes de pluriel a deux sources :
- un effacement phonétique ancien devant consonne avec allongement compensatoire
- un effacement phonétique plus récent à la pause (fin 16^e / 17^e siècle) sans allongement compensatoire.

Par ailleurs, l'étude du témoignage des grammairiens et des observateurs de la langue laisse apparaître une situation assez complexe :

- Peletier note long dans sa dernière œuvre en orthographe réformée (1581) les participes *acusez*, *nez*, *departiz*, *randuz*, mais il note les mêmes avec une voyelle finale brève en 1550.
- Meigret ne note pas de différence de durée entre les toniques de participes passés (oxytons) au singulier et au pluriel.

- Les remarques de La Touche (1696, *L'art de bien parler français*) relativement à la prononciation indique une tendance à la généralisation de l'allongement des voyelles comme marque du pluriel des oxytons comme une règle générale, mais certains mots conservent au pluriel une voyelle brève : *abrégés, aimés, finis, reçus,...* Mais les corrections introduites dans l'édition de 1730 semblent attester une forte variation dans l'usage.
- dernier exemple : l'orthographe réformée utilisée par Vaudelin dans deux ouvrages publiés autour de 1680 atteste que le u final au pluriel est bref dans les participes comme *conçus*, *corrompus*, *défendus*, *parvenus*, *superflus*,... En revanche le féminin de ces mêmes participe est noté avec une allongement de la voyelle.

La situation est donc complexe et marquée par des variations diatopiques plutôt que diastratiques. La généralisation du marquage du pluriel par l'allongement de la voyelle semble se faire progressivement, et ne s'installer dans la langue normée que vers 1750 (cf le témoignage de d'Olivet). Elle ne commencerait à disparaître qu'au début du 19^e siècle : l'Abbé Rousselot en note encore la survivance dans le parler parisien au début du 20^e s.

Cette chronologie est donc très différente de celle sur laquelle s'appuyait Chervel: vers 1750 le marquage morphologique du pluriel à l'oral par l'allongement de la voyelle finale ne cesse pas d'être sensible, il commence au contraire à être général. Il ne s'estompe qu'à partir du début du siècle suivant. Néanmoins si la chronologie doit être aménagée, il n'est pas douteux que le cas est très différent de celui de la règle des 24h. Ici, le rapport à la langue écrite est essentiel.

Qu'en est-il maintenant de l'évolution de la règle elle-même ? Comme nous l'avons vu pour la règle des 24h, il faut distinguer des *états* de la règle ; et essayer d'identifier les enjeux liés à leurs formulations successives. Ses changements peuvent être corrélés à trois types de faits : la diversité des

usages ; la diversité des avis et des décisions pris sur le plan de la codification par les grammairiens, la diversité des modèles explicatifs mis en œuvre.

La diversité des usages

Nous nous bornerons ici à enregistrer le fait que les grammairiens représentent (ou non) la variation. La façon dont le fait de la variation est thématisé discursivement peut revêtir plusieurs formes. La simple mention de la possibilité de la faute en est une. Elle indique que la transgression de la règle est possible, et qu'on l'observe.

Voici rapidement quelques exemples:

Maupas (1607): le non accord relève d'un « langage fautif et solécisme, n'en déplaise à qui que ce soit qui se licencie de parler sans cette observation »

Vaugelas (1647): « en toute la grammaire française, il n'y a rien de plus important ny de plus ignoré. Je dis *de plus important* à cause du fréquent usage des participes dans les prétérits, & *de plus ignoré* parce qu'une infinité de gens y manquent ».

Chifflet (1659): « manquer à l'observation de cette règle ou à ses exceptions, c'est une assez lourde faute »

Buffier (1709): « les participes sont ordinairement déclinables à la suite de l'auxiliaire *j'ai* précédé d'un pronom à l'accusatif »

Girard (1747): à propos du cas particulier de l'accord dans des constructions comme *la pensée que je vous ai rendu(e) sensible* : « la pratique la plus constatée est pour la concordance » (c'est-à-dire l'accord).

Force est donc de constater que la règle ne s'établit pas (au cours de la période observée) à partir d'un usage stabilisé, mais que la mention de la variation des usages est inscrite dans le texte de la règle lui-même. Mais il est clair que les grammairiens ne se bornent pas à en prendre acte. Ils font également des propositions de codification. A la différence de la règle des

24h, l'enjeu de codification est donc manifeste dans cet exemple. Les fautes contre la règle ne sont pas, en effet, imputées aux seuls étrangers. De surcroît, les propositions de codification, pendant la période en question, ne sont pas toutes identiques.

La diversité des décisions

Sur le cas général, les avis sont le plus souvent homogènes, et prescrivent l'accord lorsque le régime précède le participe. Une exception notable toutefois : Régnier Desmarais qui propose l'invariabilité dans tous les cas (cf. le passage cité plus haut)

Je doute fort que ce soit un solecisme que de rendre les Participes du Prétérit toujours indéclinables; soit qu'ils soient précédés, soit qu'ils soient suivis du substantif qu'ils régissent. Il est vray que l'usage le plus ordinaire est d'accorder le participe du prétérit en genre et en nombre avec le substantif qui le précède; mais cet usage n'est pas si universel que le contraire n'ait été suivi par de très bons Escrivains; & que ce soit pecher contre la Grammaire de faire alors le Participe indéclinable, de même qu'il l'est quand il précède le terme de son régime ». (Régnier Desmarais, 1706, p. 488)

En revanche un certain nombre de cas particuliers suscitent des prises de positions différentes. Il s'agit des trois constructions suivantes :

• cas où le participe est précédé de son régime, mais suivi du sujet du verbe :

la peine que m'a donné cette affaire

Vaugelas et Bouhours sont contre l'accord; mais pour Port-Royal, suivi de la plupart des grammairiens qui suivront ce cas ne doit pas être distingué du cas général.

• cas où le participe est suivi d'un adjectif :

le commerce de cette ville l'a rendu puissante

Pas d'accord pour Vaugelas, Port-Royal, Chifflet, Régnier Desmarais. Mais Duclos, Girard, Condillac recommandent l'accord.

• cas où le participe est suivi d'un infinitif imitez la vertu que vous avez entendu louer elle s'est fait peindre

Unanimité contre l'accord. Mais on peut distinguer comme Duclos elle s'est laissée mourir et elle s'est laissé séduire parce que dans le premier cas le pronom réfléchi est régime de laissée, tandis qu'il est régime de séduire dans le second.

Mais les discussions portent également sur des constructions comme : elle est allé(e)visiter, elle est venu(e) m'avertir), et avec un verbe de perception : je l'ai vu(e) venir, pour lesquelles les avis sont davantage partagés.

On peut être sensible au caractère extrêmement sophistiqué, voire étrange, ou artificiel de ces discussions et des décisions proposées, mais on peut l'être aussi au versant positif de la question : les cas particuliers de l'accord du participe sont en quelque sorte le 'terrain' sur lequel s'exerce une certaine sagacité syntaxique, et où s'affine l'analyse des relations syntaxiques dans certains prédicats complexes comme les suites de verbes.

La diversité des ressorts de l'explication

Elle est également assez grande.

La comparaison des langues (avec l'italien et l'espagnol surtout) occupe une place remarquable dans l'argumentation, très tôt, et pas seulement dans les grammaires générales (cf. Vaugelas, Régnier, et beaucoup d'autres). Les arguments que les grammairiens en tirent reposent sur une rationalité qui s'exercerait de façon identique dans des langues différentes.

Les premiers auteurs à tenter l'exploration des *causes* de l'accord sont les Messieurs de Port-Royal. Leur analyse revient à dire que dans les deux cas (avec complément antéposé ou non) on a affaire à deux constructions différentes, impliquant des catégories différentes :

- un gérondif dans *il a aimé la chasse* (parce que *aimé* est recteur). Le terme de *gérondif* n'a pas le même sens ici que pour nous. Il signifie simplement que l'on a affaire à une forme rectrice (qui gouverne, c'est-à-

dire qui établit un rapport de dépendance, et non de concordance, en imposant une marque casuelle à l'élément régi, ici l'accusatif).

- un participe dans *la chasse qu'il a aimée*. Dans ce cas, c'est le verbe *avoir* qui est recteur, et les relations établies entre les mots sont les mêmes que celle que l'on a dans la construction latine : *quam habeo amatam*. Le participe s'accorde alors comme le fait un adjectif.

On voit bien que le fond de l'affaire, par delà la question de la catégorisation en participe ou gérondif (qui sera discutée), c'est l'interprétation de la construction avec l'auxiliaire. L'analyse des Messieurs revient à noter que dans le cas où le complément est antéposé, le degré de coalescence de la construction verbale est moindre que dans le cas où il est à droite, ou encore que, dans le premier cas, le verbe *avoir* n'est pas véritablement une auxiliaire.

Il fait rappeler qu'en ancien et en moyen français, le participe s'accorde avec le complément quelle que soit sa position (à droite ou à gauche du verbe). Mais ensuite les séquences avoir + participe + GN, favorisent une interprétation coalescente de la forme verbale, et apparaît une forte tendance à l'invariabilité (cf. la Grammaire du français classique de N. Fournier). La question est donc de savoir dans quelle mesure les explications développées par certains auteurs visent à représenter l'organisation encore sentie de la structure syntaxique, traces encore vivantes de la syntaxe de l'ancienne langue dans la langue classique, ou s'il ne faut voir dans ces constructions théoriques que des échafaudages rationnels a posteriori, tentant de justifier un usage orthographique déjà artificiel.

La piste inaugurée par Port-Royal est celle que suivent ensuite les auteurs de grammaires générales, avec quelques variantes. Avant d'en donner un rapide aperçu, un mot sur la réponse de Régnier à cette analyse : l'académicien récuse en philologue l'analyse des Messieurs, notamment les gloses latines que ces derniers proposent, et la distinction

participe/gérondif; mais surtout il allègue l'exemple italien pour soutenir sa thèse en faveur de l'invariabilité du participe dans toutes les constructions. Et il évoque aussi le cas de l'espagnol où l'accord dépend du choix de l'auxiliaire:

- avec haver, pas d'accord : los he puesto en orden
- avec tener, accord: los tengo puestos en orden (op. cit., p. 490)

Ainsi on peut distinguer en espagnol, selon Régnier-Desmarais, l'action de la personne (*los he puesto*), et l'état de la chose (*los tengo puestos*). Les Espagnols distinguent deux choses que l'on est amené à confondre en français, quand nous disons en parlant de papiers et de documents: *je les ai rangé par ordre dans mon cabinet*. Mais on pourrait faire la même chose en français, et marquer par l'accord l'état de la chose, et par l'absence d'accord l'action de la personne. Mais il conclut: « je ne propose en ceci que mon opinion particulière, sachant bien que l'usage n'entre point dans ces sortes de distinctions, qui cependant ne laissent pas d'être fondées, et j'avoue de plus (...) que je ne croirais nullement qu'on fist une faute contre la langue de laisser le participe du prétérit indéclinable » (ibid.). Il me semble que l'on a là une réponse à la question que je posais plus haut. Quel est l'enjeu de ces analyses? S'agit-il de la mise en forme d'une intuition? Il semble qu'en 1706 « l'usage n'entre point dans ces sortes de distinctions » (ibid.).

La position de Régnier est donc claire : le français ne marque pas de différence entre *l'état de la chose* et *l'action de la personne*. Par conséquent, l'invariabilité est la meilleure des solutions, et la pratique de l'accord est artificielle.

Par la suite c'est en gros l'analyse de Port-Royal qui est reprise. Nous présentons la forme que prend la problématique chez Dumarsais, Condillac et Beauzée.

i) Dumarsais : (dans l'article auxiliaire de l'*Encyclopédie*)

Comme on a en latin d'un côté un supin de sens actif *amatum*, *amatu* (qui est un *nom abstrait et métaphysique*) et un participe *amatus*, *a*, *um* (qui quoique homonyme ne sont pas la même chose), de la même façon en français *aimé* n'est pas la même chose dans *je suis aimé* (adjectif de sens passif) et dans *j'ai aimé* (nom substantif de sens actif¹⁰). Il faut faire la même distinction dans *j'ai habillé mes troupes*, et *les troupes que j'ai habillées*.

L'idée que *aimé* dans les constructions avec *avoir* est un supin a déjà été avancée par Duclos, on la trouve aussi chez Bouhours, et elle sera reprise par Beauzée de façon plus développée.

ii) Condillac reprend également ces analyses partiellement à son compte : toutes les constructions du verbe *avoir* doivent être considérées sur le même plan. Dans *j'ai une terre*, ou dans *j'ai aimé*, *j'ai habillé*, le verbe *avoir* reçoit un *objet*. Dans tous les cas, cet objet est un substantif parce que « un verbe ne peut avoir pour objet qu'une chose qui existe, ou que nous considérons comme existante ; c'est-à-dire qu'il ne peut avoir pour objet qu'une chose que nous désignons par un substantif » (p. 273). Mais dans *les troupes que j'ai habillées*, l'objet de *j'ai* n'est pas *habillées*, mais *les troupes*. Il faut partir de *j'ai les troupes*, qui peut devenir *les troupes que j'ai*; « si j'ajoute donc *habillées* ce participe ne peut exprimer qu'une des modifications du substantif *troupes*, il est encore adjectif » (p. 271).

Dans les deux cas (chez Dumarsais puis chez Condillac) outre la distinction du supin et du participe, le point commun est dans le refus de considérer *avoir* comme un auxiliaire. C'est ce verbe qui est au centre de la construction. Et dans les deux cas encore, l'analyse ne décrit pas une relation plus ou moins utopique (comme chez Régnier) mais se donne comme la représentation des relations syntaxiques effectivement à l'œuvre. La règle n'est pas artificielle pour ces auteurs : elle correspond à une organisation des relations syntaxiques différentes.

¹⁰ j'utilise ici la terminologie et les notions dont se sert l'auteur.

iii) Beauzée

L'Encyclopédiste adopte la même démarche qui consiste à catégoriser différemment les constructions de *avoir* avec un supin ou avec un participe. Pour autant, il ne s'agit pas dans les deux cas de deux constructions impliquant un statut du verbe *avoir* différent, mais de deux schémas sémantiques proposant deux représentations distinctes des procès. On peut considérer en effet, selon Beauzée, trois choses à l'égard des procès : l'action, l'acte, la passion. L'action, c'est l'opération même de la puissance ; l'acte, c'est le résultat de l'opération de la puissance, la passion, c'est l'impression produite dans un sujet.

De là : le supin exprime l'acte.

Avons-nous un supin en français ? Sa réponse est positive : « ce supin, dans nos langues modernes comme dans le latin est un vrai prétérit, et pour c'est pour cela qu'il sert à la formation des prétérits positifs avec les simples présents de l'auxiliaire *avoir* qui ne servent alors qu'à caractériser les diverses époques auxquelles on rapporte l'antériorité d'existence. *J'ai loué, j'avais loué...* comme si on disait *j'ai actuellement l'acte dépendant de l'action de louer*. On aurait pu dire en latin dans le même sens *habeo laudatum* ».

On peut donc former également les prétérits composés du verbe *avoir* ou avec le supin (qui n'a point de genre, et qui n'a qu'un nombre parce que c'est un nom), ou avec le participe (qui lui reçoit tous les genres et tous les nombres). Les langues, à cet égard, ont fait des choix différents : son analyse permet de d'esquisser une typologie de la représentation des procès dans les langues.

- l'allemand n'emploie que le supin (c'est une façon de dire qu'il n'y a jamais d'accord en allemand dans les constructions verbales composées) : *Ich habe den Herrn gelobet*

- les italiens emploient l'un ou l'autre indifféremment (c'est une façon de dire que les Italiens accordent ou non, indépendamment de la position du complément)

- les français emploient les deux, et c'est l'usage qui a déterminé dans quel cas (en fonction de la position du complément) :

le supin : j'ai écrit ces lettres

le participe : les lettres que j'ai écrites

Pour Beauzée, la règle n'a donc pas le caractère anecdotique de cette sorte de caprice syntaxique que s'efforcent de décrire ses contemporains. La comparaison avec d'autres langues permet de replacer le phénomène dans un cadre plus large, d'en appréhender la rationalité et de dégager une typologie des constructions. L'emploi des deux constructions du français n'est irrationnel que dans la mesure où il réalise un des choix possibles.

Toutes les règles dont les grammairiens tentent la formulation ne soulèvent pas les mêmes enjeux. Les différents états de la règle des 24h ne présentent pas de variations dans les décisions. La règle ne paraît pas engagée dans un processus de codification. Son rôle dans la codification du français classique (dans la construction de ce que H. Weinrich appelle la conscience linguistique des classiques) est une hypothèse d'historien.

Le cas de la règle d'accord du participe passé est très différent. On assiste sur le long terme à une réduction de la diversité des décisions, et de la représentation de la diversité des usages. Et à partir du milieu du 18^e siècle, les grammaires présentent des données unifiées, comme cela a déjà été remarqué par Peter Pickard (*The embarrassments of irregularity. The French language in the Eighteeenth century*, 1981). La stabilisation complète des règles d'accord prendra encore un peu de temps. Ce n'est qu'avec la grammaire scolaire que la totalité des cas seront envisagés (avec *en*, les constructions pronominales, etc.). Toutefois l'histoire de cette règle n'est pas seulement celle de la codification des usages. C'est là le point sur lequel nous avons voulu insister. L'écriture de la règle soulève également

des enjeux de connaissances, et peut être vue comme une sorte de mise à l'épreuve de la théorie syntaxique.

La solution imaginée par Port-Royal est-elle entièrement imaginaire (artificielle ?) Ou bien consiste-t-elle a faire droit au fait que serait encore sensible dans la langue classique le degré de coalescence moindre du groupe aux + part. lorsque le complément est antéposé ?

les exemples

Le travail sur cette notion a été mené dans le cadre d'un programme transversal du laboratoire d'histoire des théories linguistiques. Il s'agissait de décrire les propriétés et la nature de ce fait de discours caractéristique des grammaires (que l'on trouve également dans les dictionnaires, mais sous des formes différentes) à partir de la confrontation et de la comparaison des pratiques de l'exemple dans cinq traditions grammaticales : les traditions grecque, latine, arabe, tamoule, russe, française, et dans un corpus de grammaires consacrées aux plus anciennes descriptions du guarani. Puis, dans la même perspective comparative, nous nous sommes attachés à décrire les solutions imaginées par les grammairiens pour résoudre des problèmes relativement techniques comme l'insertion des exemples dans le texte porteur, leur manipulation et la construction d'une représentation de la langue objet à partir de certains de ses éléments. Enfin la comparaison des données a débouché sur un essai de typologie.

Les problèmes abordés peuvent être rassemblés autour des axes suivants :

i) forme et définition

La notion d'exemple renvoie à celle de donnée, ou plus précisément, à celle de représentation des données de la langue dont s'occupe le grammairien, ce que nous appellerons la langue objet.

Muni de cette définition élémentaire, on rencontre néanmoins une première difficulté lorsque l'on considère un corpus assez vaste, sur le long terme et à travers des traditions diverses, c'est celle de l'identification même des exemples. Nous avons choisi d'appeler par ce terme toute séquence, quelle que soit son étendue et sa structure linguistique, qui correspond à notre définition élémentaire, et remplit cette fonction fondamentale : la représentation de la langue objet.

Ceci posé, deux types de variations peuvent être observés :

• des variations formelles :

La représentation des données de la langue objet dans une tradition donnée, à des moments historiques différents, ou dans des traditions grammaticales différentes s'opère selon des mécanismes divers. Ces techniques peuvent avoir une certaine originalité, constituer des inventions propres à une tradition ou à un moment de son histoire, mais surtout, on constate que ce qui est conçu, ou saisi, comme donnée n'a pas nécessairement la même consistance dans les différentes traditions, ou à des moments différents de la même tradition.

On peut distinguer notamment :

- les traditions qui opèrent sur un corpus clos, achevé, de textes classiques (comme la tradition latine)
 - celles qui opèrent sur un corpus non clos

Il s'agit au fond de deux pôles. Les textes se situant à des distances variables de l'un ou l'autre.

On sait bien que la fonction des grammaires en tant qu'outil linguistique dans les deux cas n'est pas la même (élucidation/conservation dans le premier), grammatisation (c'est-à-dire, description, normalisation dans le second). Mais cela engage aussi une différence de statut des données rapportées par le grammairien dans les deux cas :

- dans le premier, les exemples ont pour fonction de représenter des données attestées (ce qui n'exclut pas la possibilité de transformer le matériau initial, ou la pratique de l'imitation etc.)
- dans le second, les exemples ont pour fonction de représenter des données attestables.

De cette différence fondamentale découlent toute une série de différences dans les fonctions et dans les formes :

- possibilité de forger ou non
- possibilité de tronquer (citer en abrégé), ou non
- etc.

C'est ce qui nous permettra d'identifier des types d'exemples.

Sur ce plan, qui est au fond celui la technologie de l'exemple, peut être soulevée la question particulière de la démarcation.

L'insertion de l'exemple dans le discours grammatical pose un problème auquel il faut apporter une solution technique. L'hétérogénéité énonciative du discours de l'exemple et du discours citant, celui du grammairien, doit être montrée. C'est là une condition nécessaire (et suffisante) pour qu'un énoncé, une séquence linguistique quelconque, soit reconnue comme exemple.

Une part du travail a consisté à développer une description de certaines des inventions techniques que l'on peut rencontrer, dans différentes tradition pour atteindre cet objectif.

• des variations d'ordre sémiotique

Les exemples représentent les données de la langue objet selon des modalités diverses. L'exemple peut ne représenter que lui-même, il est à proprement parler autonyme dans ce cas, ou, au contraire, une classe d'énoncés aux propriétés analogues sur le plan syntaxique, morphologique, sémantique etc. Une des questions qui peut être soulevée est donc celle du statut sémiotique des exemples et de leur fonctionnement sur ce plan.

ii) stabilité du corpus

Quand on considère un ensemble de textes suffisamment important, composés au cours d'une période suffisamment longue, on peut constater que le corpus des exemples allégués par les auteurs des grammaires est d'une remarquable stabilité. Il est des exemples canoniques, presque jamais absents des grammaires, et que l'on peut suivre à la trace, parfois sur plusieurs siècles, dans des textes d'inspiration éventuellement très différentes. Ce phénomène ne concerne pas tous les exemples pour une tradition donnée, mais une certaine partie du corpus, qui se présente ainsi comme une sorte de noyau dur, auquel viennent éventuellement s'agréger d'autres exemples, de façon plus ou moins durable.

Ce « stock d'exemples de base » est doté d'une stabilité sans doute plus grande que celle des notions, des règles, ou de toute autre forme de propositions théoriques développées par les textes grammaticaux. Les exemples de ce type, ou si l'on préfère, le phénomène de la récurrence d'un corpus relativement limité d'exemples, doit être considéré comme véritablement constitutif de ce que l'on appelle une tradition grammaticale. Il offre la représentation des données de la langue objet que cette tradition s'efforce de décrire, constitue ainsi la « langue de la grammaire », qui ne coïncide pas avec la « langue empirique » (Auroux, 1998 : 292).

Ce phénomène éclaire un aspect du travail des grammairiens, et de leur rapport aux données. Pour une tradition donnée, à un moment donné de son histoire, le stock des exemples de base constitué jusque là, correspond à une sorte d'impératif empirique : ils représentent les données sur lesquelles la grammaire ne peut pas être silencieuse, qui **doivent** figurer dans le texte grammatical, pour lesquelles la grammaire **doit** proposer une description. Ce phénomène correspond au fait qu'un grammairien est toujours inscrit dans une tradition et qu'il n'est pas en rapport direct avec les données ellesmêmes, mais seulement avec celles qui ont été « inventées » par la tradition, c'est-à-dire recueillies, capitalisées et transmises.

Il y a dans cette stabilité du stock des exemples de base un facteur de stabilité important des traditions grammaticales, qui n'exclut pas toutefois l'évolution de ce corpus lui-même, qui peut s'accroître, ou se réduire. A ce titre, l'invention des données est un phénomène historique sans doute aussi intéressant et important pour rendre compte de l'évolution des théories grammaticales que l'invention des concepts eux-mêmes.

iii) rôle dans l'argumentation

La fonction des exemples peut enfin varier sur le plan de l'argumentation : simple illustration d'une règle normative, contre exemple allégué à l'appui de la réfutation d'une thèse antérieure, preuves introduites dans une démonstration, simples constats...

Les types d'exemple

La confrontation des traditions représentées dans notre groupe de travail a fait apparaître une variété assez grande de types, que l'on pourrait éventuellement rapporter à chacun des deux pôles décrits dans le point précédent, mais que nous choisissons de présenter ici sous forme de liste :

- Listes, closes, non closes (cf. 14, ou encore la liste des prépositions, celle des interjections, des verbes auxiliaires avec être, des noms qui n'ont pas de pluriel à savoir les noms de métaux *cf. infra*)
 - paradigmes : conjugaison et déclinaison ...
 - exemples forgés : séquence formelle comportant des variables (cf. supra)

séquence *réaliste* donnée comme une bribe de discours prélevée dans un univers de discours identifiable (le discours des libertins, des moralistes, des salons, chrétien, etc.). Mais il ne s'agit pas pour autant de citations rapportées à un auteur désigné.

Dans ce cas le discours exemplaire dont la source est le grammairien peut faire sens, d'une façon plus ou moins contrôlée, sur un plan (anthropologique par exemple) qui n'a plus rien à voir avec la description grammaticale (cf. les exemples chez Girard, et leur appréciation par Diderot).

citation

• anti exemple : forgé ou emprunté à un auteur : exemple de

défaut (agrammaticalité codifiée)

ou résultant de l'altération d'un bon exemple

• exemple hérité, ou non. Cette distinction, qui peut recouper plusieurs des précédentes, a beaucoup d'intérêt d'un point de vue historique. Certains exemples ne disparaissent jamais des grammaires. D'autres sont attachés à un problème linguistique donné, ou plus exactement à la conceptualisation d'un problème donné, pendant une période donnée.

la formalisation

Dès qu'il est soumis à un travail de transformation ou de manipulation, l'exemple cesse de représenter une donnée brute. C'est le cas typiquement lorsqu'il est traduit. Les traductions de l'exemple dans le cas d'une grammaire dont la langue objet diffère de la métalangue ne sont plus

des données de la langue objet. D'une façon plus générale, nous avons appelé *métaphrase* le résultat obtenu au terme d'une manipulation quelconque de l'exemple. L'objectif n'est pas alors de représenter la réalité empirique de la langue objet, mais un fait de structure. On voit donc aux entours de ce phénomène discursif complexe et divers dans ses formes qu'est l'exemple des grammairiens se développer, à l'époque classique, des mécanismes de représentation des faits qui peuvent être interprétés comme des esquisses de formalisme. Il est remarquable que ces *protoformalismes* naissent pratiquement en réponse au besoin de représenter, de donner forme visible, à quelque chose de commun, un élément, un fait de structure, à deux langues ou plus.

Le cadre conceptuel de la grammaire générale rend nécessaire la représentation de « ce qui est commun à plusieurs langues », plus encore lorsque ce cadre devient, même ponctuellement, comparatif. C'est bien le cas dans de nombreux textes du 18^e siècle.

Les métaphrases empruntent leur signifiant à des langues diverses, elle peuvent mêmes résulter d'un bricolage impliquant plusieurs langues différentes, comme dans ce passage de la GGR qui mêle le français et l'italien :

Cela se voit mieux dans les façons de parler où nous joignons vn verbe avec nostre il, comme il fait chaud, il est tard, il est six heures, il est jour, &c. Car c'est ce qu'on pourroit dire en Italien, il caldo fà, quoy que dans l'vsage on dise simplement fà caldo, æstus ou calor est, ou fit, ou existit. Et partant il fait chaud, c'est à dire il chaud (il caldo) ou le chaud se fait, pour dire existit, est, de mesme qu'on dit encore il se fait tard, si fà tarde, c'est à dire il tarde (le tard ou le soir) se fait. Ou comme on dit en quelques Provinces, il s'en va tard, pour il tarde, le tard s'en va venir, c'est à dire la nuit approche. Et de mesme il est jour, c'est à dire, il jour, (ou le jour) est. Il est six heures; c'est à dire il temps, six heures est, le temps, ou la partie du jour appellée six heures est. Et ainsi des autres. (GGR, 1768 p. 195)

Mais c'est souvent le latin qui est le plus souvent utilisé, et dont quelqu'un comme Beauzée revendique cet usage en quelque sorte formel et abstrait. Il écrit ainsi en réponse à la critique formulée par Régnier Desmarais qui reprochent aux auteurs de Port-Royal leurs métaphrases du type quam habeo amatam comme non naturelles : « il n'est pas du tout

nécessaire que les phrases latines par lesquelles on prétend interpréter le gallicisme, ayent été autorisée par l'usage de cette langue : il suffit que chacun des mots que l'on y emploie ait le sens individuel qu'on lui suppose dans l'interprétation, & que ceux à qui l'on parle soient prévenus de cette supposition. Ce détour peut les conduire utilement à l'esprit du gallicisme, que l'on conserve tout entier sous les apparences de la latinité » (Beauzée, 1767, II, p. 335).

Nous avons rencontré cette question des formes sous lesquelles le processus de formalisation peut se manifester dans les textes grammaticaux anciens à l'occasion de travaux de recherche différents. Le développement de la théorie des temps à partir de Port-Royal peut en effet être décrit de cette façon. Nous avons appelé formalisation une propriété des théories de cette époque qui tient à la cohérence et à l'économie du matériel conceptuel mis en œuvre. L'histoire de la théorie des temps, et plus particulièrement le développement d'une théorie du repérage à trois points de Port-Royal à Beauzée peut être décrit comme l'émergence d'une théorie formalisée du temps linguistique. Une part de la production de cette époque explore les différents mises en tableau ou schématisme adéquats. Celui imaginé par l'abbé Copineau se donne explicitement comme le résultat d'une mathématisation :

Je supplie le lecteur le moins accoutumé à la précision et au style algébriques de ne pas s'effrayer de cet appareil de formules adaptées à un ouvrage sur les langues. C'est peutêtre, comme on le verra encore mieux dans la suite, un des plus sûrs moyens de rendre non seulement intelligibles, mais encore clair et sensible ce qu'il y a de plus abstrait dans la théorie des temps. Eh! Pourquoi ne s'aiderait-on pas des secours que peut fournir une science étrangère à celle que l'on traite, quand ces secours sont véritablement utiles? Nous morcellons trop les sciences en général; et c'est là, si je ne me trompe, une des principales causes du peu de progrès qu'on leur voit faire. (op. cit., p. 115)

	actuel		antérieur			postérieur	
présent	J	J				J	
	I		E		E		
	E	I				I	
prétérit	I						
	J	J	I	E	E	J	I
	E						
futur	I						
	J	I	J	E	E	I	J
	E						

Les lettres représentent J: le jugement ; I : l'époque immédiate ; E : l'énonciation, c'est-à-dire respectivement l'événement représenté (J), un événement de référence (I), et l'instant de l'énonciation (E). La position des points les uns à l'égard des autres représente de façon iconique leurs positions respectives sur la droite du temps.

Représentation de l'histoire

A partir de la préparation du numéro d'HEL consacré à la représentation de l'histoire de la discipline chez les grammairiens et les linguistes (Histoire des idées linguistiques et horizons de rétrospection, XXVIII, 1, C. Puech éd.) nous nous sommes attaché à l'étude de quelques unes des formes dans lesquelles se dit le rapport à l'histoire dans le discours des grammairiens. Sur long terme, ce rapport lui-même peut ne pas être le même, et relever de différents projets. La question de l'inscription de l'histoire de la discipline dans les œuvres des grammairiens soulève ainsi deux types de problèmes : celui des conceptions de l'histoire qui les anime, de leur régime d'historicité (Hartog, 2003) ; celui des formes que prend le discours qui la porte, et des modalités de son insertion dans l'objet de discours que constituent les grammaires elles-mêmes. Nous avons tenté d'explorer ces deux dimensions de la question en proposant une exploration des sites discursifs dans lesquels s'inscrivent, à l'âge classique, les représentations de l'histoire de la linguistique, et l'horizon de retrospection

des grammairiens. Le 18^e siècle est le moment du surgissement des genres discursifs qui thématisent cette question. Nous en avons décrit trois exemples, la *bibliothèque* (Goujet, 1740), ce que l'on pourrait appeler, en reprenant le mot de Thurot, le *tableau des progrès* de la discipline, et plus ponctuellement la représentation de l'histoire des théories du temps conduite par Court de Gébelin. Les deux premiers peuvent être rapprochés, ne seraitce que parce qu'ils témoignent d'une autonomisation de l'histoire de la discipline par rapport à la discipline elle-même, mais il est clair que les différences sont nombreuses, tant sur le plan de l'organisation générale, du contexte institutionnel dans lequel ils apparaissent, de leur fonction, ou des conceptions de l'histoire qu'ils mettent en scène.

Par ailleurs, les traces de la façon dont les grammairiens appréhendent leur rapport au passé et à la tradition peuvent être lues à un autre niveau, dans le discours des grammaires elles-mêmes, et ces formes sont elles-mêmes soumises au changement historique. Nous avons proposé une approche de ces phénomènes discursifs à travers l'étude des formes dénommantes de la tradition et de ses contributeurs, la pratique de la citation, et de l'allusion. Le surgissement de l'histoire comme genre apparaît ainsi articulé à celui de formes discursives qui se généralisent à partir de la deuxième moitié du 18^e siècle dans le corpus des grammaires françaises, comme la citation référencée, et la thématisation du novateur, auquel peut être associé un projet de fondation ou de refondation.

grammaires

Arnauld Antoine et Lancelot Claude, 1660 [1676], Grammaire générale et raisonnée, Paris, Le Petit.

Arnauld Antoine et Lancelot Claude, 1768, *Grammaire générale et raisonnée*, (avec des remarques de Duclos, et un supplément de l'Abbé Fromant) Paris, Prault.

Beauzée Nicolas, 1767, Grammaire générale, Paris, Barbou.

Buffier Le Père Claude, 1709, *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, N. Le Clerc *et al.*, [Microfiche Archives de la linguistiue française, 1972]

Chifflet Laurent, 1659, Essay d'une parfaite Grammaire de la langue française, Paris, P. Mauger, [Slatkine reprints, Genève, 1973]

- Condillac Etienne Bonnot de (Abbé), 1775, *Grammaire* [tome 1 du *Cours d'étude pour l'instruction du prince de Parme*], Parme, Imprimerie royale, réédition 1947, Paris, PUF: Œuvres philosophiques de Condillac, tome 1.
- Copineau (Abbé), 1774, Essai synthétique sur l'origine et la formation des langues, Paris, Ruault.
- Court de Gébelin Antoine, 1774, Grammaire universelle et comparative in Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne considéré dans son génie allégorique et dans les allégories auxquelles conduisit ce génie, Paris, Chez l'auteur, 1773-1782.
- D'Açarq Jean-Pierre, 1760, Grammaire philosophique, Genève, Moreau et Lambert.
- Dangeau Louis de Courcillon de (Abbé), (1694, 1701, 1754), *Essais de Grammaire contenus dans trois lettres d'un académincien à un autre académincien*, Paris, J.-B. Coignard, Réédition 1927 *Opuscules sur la grammaire*, réed. Manne Ekman, Upsala, Almqvist et Witsel, [Slatkine Reprints, Genève, 1969].
- Dumarsais César Chesneau, 1769, Logique et principes de grammaire, Paris, Briasson, Le Breton et Hérissant fils.
- Estienne Henri, 1569, Traicté de la conformité du langage françois avec le Grec, Paris, Dupuis.
- Estienne Robert, 1557, Traicté de la grâmaire françoise, Paris, [Slatkine reprints, Genève, 1972].
- Fabre (Abbé), 1787, Syntaxe française ou Nouvelle grammaire simplifiée; nouvelle édition revue, corrigée et augmentée d'un traité de versification, Paris, Deseuvre éd.
- Girard Gabriel (Abbé), 1747, Les vrais principes de la Langue Française, 2 vol. Paris, Le Breton, réed. 1982, Droz, Genève (2 tomes en 1 volume).
- La Touche Pierre de, 1696, L'art de bien parler françois, qui comprend tout ce qui regarde la grammaire et les façons de parler douteuses, Amsterdam, H. Desbordes, [Genève: Slatkine reprints, 1973].
- Masset Jean, 1606, Exact et tres-facile acheminement à la langue françoise, contenu dans le Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne de Jean Nicot, Paris, David Douceur.
- Maupas Charles, 1607, Grammaire et syntaxe française, Orléans, O. Boynard, [Slatkine reprints, Genève, 1973].
- Meigret Louis, 1550, Le Tretté de la Grammere françoeze, Paris, C. Wechel, [Slatkine reprints, Genève, 1972].
- Michel C. -P. -D., (Le Neuvillois), 1826, *Grammaire transcendante, ou du Verbe sous le rapport de la diction. Précédé d'une lettre à l'Académie sur les propriétés de cet élément capital du discours...* Paris, Brunot-Labbe.
- Montémont Albert, 1845, Grammaire générale ou philosophie des langues présentant l'analyse de l'art de parler considéré dans l'esprit et dans le discours, au moyen des usages comparés des langues hébraïques, grecque, latine, allemande, anglaise, italienne, espagnole, française et autres, Paris, Moquet.
- Palsgrave John, *Lesclarcissement de la langue françoyse*, London, Johann Haukyns, 1530. Édition avec introd., traduction partielle et notes, par Susan Baddeley, Paris, Champion, 2003.
- Pillot Jean, 1561 [1550], *Gallicae linguae institutio*, Paris, Étienne Grouleau, Texte latin original, introd., trad. et notes, par Bernard Colombat, Paris, Champion, 2003.
- Ramus Petrus, 1562, Grammaire de P. de la Ramée, André Wechel, Paris, [Slatkine reprints, Genève, 1972].
- Ramus Petrus, 1562, Grammaire française simplifiée, André Wechel, Paris, [Slatkine reprints, Genève, 1972].
- Regnier-Desmarais François-Séraphin Abbé, 1706, *Traité de la Grammaire Française*, Paris, Coignard, [Slatkine reprints, Genève, 1973].
- Restaut Pierre, 1730, Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française, Paris, J. Desaint.
- Sicard, Abbé Roch-C., (1799), Ambroise *Elements de grammaire générale appliquée à la langue française*, 2 vol. Paris, Bourleton-Detreville.
- Veiras d'Allais Denis, 1681, Grammaire Méthodique contenant en abrégé les Principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue française, Paris, l'auteur.
- Val(1)art, Abbé Joseph, 1744, Grammaire française, Paris, Desaint et Saillant.

références

- Archaimbault Sylvie, 1999, *Préhistoire de l'aspect verbal : l'émergence de la notion dans les grammaires russes*, Paris, CNRS Editions.
- Auroux Sylvain, 1986a, « La teoria de los tiempos en la gramatica general francesa (Beauzée y Destutt de Tracy) », *Estudios de linguistica*, Universidad de Alicante.
- Auroux Sylvain, 1986b, « Histoire des sciences et entropie des systèmes scientifiques : les horizons de rétrospection », *Archives et Documents de la SHESL*, 7, 1-26
- Auroux Sylvain, 1991a, « Le temps verbal dans le grammaire générale, in *Hommage à J.-T. Dessanti*, Mauvezin, Editions TER, p. 55-86.
- Auroux Sylvain, 1991b, « Lois, normes et règles », Histoire Epistémologie Langage, XIII-1, p. XXX
- Auroux Sylvain, 1992a, (éd.) Histoire des idées linguistiques, t.2, Liège, Mardaga.
- Auroux Sylvain, 1992b, « Note sur les progrès de la phonétique au 18^e siècle », *Histoire des idées linguistiques* ed. par S. Auroux, tome 2, 598-606. Liège, Mardaga.
- Auroux Sylvain, 1992c, « La catégorie de l'adjectif et les déterminants : l'apport de Beauzée », in Colombat, 1992
- Auroux Sylvain, 1993, La logique des idées, Bellarmin, Vrin, Montréal et Paris
- Auroux Sylvain, 1998, Le langage, la raison et les normes, Paris, PUF.
- Auroux Sylvain & Calvet Louis-Jean, 1973, « De la phonétique à l'apprentissage de la lecture ; la théorie des sons du langage au XVIIIe siècle », *La Linguistique*, 9:1, 71-88.
- Bourquin Jacques, 2005, (éd.) *Les prolongements de la Grammaire Générale en France au XIXe siècle*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Brunot Ferdinand, 1913, Histoire de la langue française, Tome IV. La langue classique (1660-1715), Paris, Armand Colin.
- Busse W. & Trabant, J., 1986, (éds). Les Idéologues. Sémiotique, philosophie du langage et linguistique pendant la Révolution française, Amsterdam, Philadelphie, John Benjamins.
- Chervel André, 2000, Les Grammaires françaises, 1800-1914. Répertoire chronologique, [éd. revue et augmentée de l'éd. de 1982], Paris, INRP.
- Chervel André, 1977, Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire, Paris, Payot.
- Chevalier, Jean-Claude, 1968, *Histoire de la syntaxe*. *Naissance de la notion de complément dans la grammaire française* (1530-1750), Droz, Genève.
- Colombat Bernard, 1998, (dir., assisté de Elisabeth Lazcano) Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques, tome I, Histoire Épistémologie Langage, hors série, 2, 265 notices, 56 auteurs, 536 p.
- Damourette Jacques et Pichon Edouard, 1911-1936, Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française, Tome V... Verbe (fin). Auxiliaires. Temps. Modes. Voix, Paris, J. L. L. d'Artrey.
- Delesalle Simone, « Les grammaires du français à l'âge classique : 'adjectif' et l'adjectif », in Colombat, 1992.
- Désirat Claude et Hordé, Tristan, 1981, « La fabrique aux élites ; théorie et pratique de la grammaire générale dans les Ecoles Centrales », *Annales historiques de la révolution française*, 123, p. 61-88.
- Désirat Claude et Hordé Tristan, 1982, (éds) « Les Idéologues et les Sciences du Langage », H.E.L IV-1.
- Dominicy Marc, 1984, La naissance de la grammaire moderne, Liège, Mardaga.
- Dominicy Marc, 1992, « Le programme scientifique de la grammaire générale ». In : Auroux, Sylvain (dir.). Histoire des idées linguistiques (2). Liège, Bruxelles, Mardaga, p. 424-441. Le développement de la grammaire occidentale.

Hartog François, 2003, Régimes d'historicité, présentisme et expériences du temps, Paris, Éd. du Seuil.

Hassler Gerda, 2007, « Texts of reference and serial texts in the constitution of a notional paradigm: The example of the French ideologues », *History of Linguistics* 2002 (E. Guimarães &. D. L. Pessoa de Barros eds), Amsterdam, John Benjamins, 63-73.

Pariente Jean-Claude, 1985, L'analyse du langage à Port-Royal, Paris, Editions de Minuit

Reichenbach Hans, 1947, Elements of symbolic logic, New York, The Macmillan company.

Schlieben-Lange Brigitte, 1996, Idéologie, révolution et uniformité de la langue, Liège, Mardaga.

Schwartz-Déchery Elisabeth, 1981, *Les Idéologues et la fin des grammaires générales raisonnées*, Thèse pour l'obtention du doctorat es lettres, Université de Provence.

Stengel E., 1890, [1976] Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken, vom Ende des 14. bis zum Ausgange des 18. Jahrhunderts nebst Angabe der bisher ermittelten Fundorte derselben. Oppeln: Eugen Franck. Rééd. par Hans-Josef Niederehe, Amsterdam, John Benjamins.

Weinrich Harald, 1973 [1964], Le temps. Le récit et le commentaire, Paris, Editions du Seuil.